UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Analyse critique du rôle de l'institution d'Ubushingantahe pendant la crise de 1993 :<<Cas de la commune de Matane>>

Nimubona, Emile; Sous la direction de : Prof. Elias 5entamba

2009
UB, FLSH
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1470

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE

ANALYSE CRITIQUE DU ROLE DE L'INSTITUTION D'UBUSHINGANTAHE PENDANT LA CRISE DE 1993 : « CAS DE LA COMMUNE DE MATANA »

Par

Emile NIMUBONA

Sous la direction de :

Prof. Elias SENTAMBA.

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du grade de Licencié en Histoire.
Option : Science Politique

BUJUMBURA, Septembre 2009

Dédicace

A mes parents;

A mes chers frères et soeurs;

A mes beaux-frères;

A mes neveux et nièces;

A toutes mes connaissances;

A tous ceux qui rendent la justice impartiale.

Je dédie ce mémoire.

Emile NIMUBONA

REMERCIEMENTS.

Au terme de notre travail, qu'il nous soit permis d'exprimer nos sentiments de gratitude à toutes les personnes qui ont contribué à sa réalisation.

Nos sincères remerciements vont à l'endroit de tous les professeurs de la faculté de Lettres et sciences humaines, plus particulièrement à ceux du Département d'Histoire pour la formation tant morale qu'intellectuelle dont ils nous ont fait bénéficier.

Nous pensons plus particulièrement au professeur Elias SENTAMBA pour nous avoir inspiré l'objet de recherche et surtout pour avoir accepté sa direction. Sa rigueur scientifique et ses remarques pertinentes ont conduit à l'aboutissement de ce travail. Qu'il trouve ici l'expression de notre grande gratitude.

A tous mes parents, nos frères et sœurs, à tous nos amis pour leur soutien tant moral que matériel, qu'ils se réjouissent de ce pas franchi.

Enfin que les familles Sévérin NIZEYE, Frédéric HAKIZIMANA, Gaspard NTUKAMAZINA, Japhet NDAYEGAMIYE trouvent ici l'expression de notre reconnaissance.

A tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réussite de ce travail, nous disons merci.

Emile NIMUBONA

LISTE DES ABREVIATIONS.

- A C A : Au cœur de l'Afrique.
- A F P : Agence française de la presse.
- A N A D D E : Alliance Nationale pour le Droit et le Développement
- B O R U : Bulletin officiel du Rwanda - Urundi.
- C E A : Cahier d'études africaines.
- C N D D - F D D : Conseil national de la défense de la démocratie – Force de la défense de la démocratie.
- E P : Ecole primaire.
- F L S H : Faculté des lettres et sciences humaines.
- F P S E : Faculté de psychologie et science de l'éducation.
- F R O D E B U : Front pour la Démocratie au Burundi.
- P A L I P E H U T U : Parti pour la Libération du peuple hutu.
- P L : Parti Libéral.
- P P : Parti du Peuple.
- P S D : Parti Social Démocrate.
- P U F : Presses universitaires de France.
- P U S : Presses universitaires de septentrion.
- R A D D E S : Ralliement pour la Démocratie et Développement économique et social.
- R N : Route nationale.
- R P B : Rassemblement du peuple Burundais
- U B : Université du Burundi.
- U L B : Université libre de Bruxelles.
- U P R O N A : Union pour le Progrès National.

TABLE DES MATIERES.

Dédicace..... i
Remerciements..... ii
Liste des abréviations..... iii

INTRODUCTION GENERALE..... 1
0.1. Problématique..... 1
0.2. Intérêt et motivation..... 2
0.3. Démarche méthodologique..... 4
0.4. Sources utilisées..... 5
0.5. Les problèmes rencontrés..... 6
0.6. Articulation du travail..... 6

CHAP I : L'INSTITUTION DES BASHINGANTAHE DANS LE CONTEXTE ET SON EVOLUTION HISTORIQUE..... 8

I.1. NOTION D' INSTITUTION.....10
I.1.1. L'ubushingantahe comme valeur..... 11
I.1.2. Genèse de l'institution d'ubushingantahe..... 13
I.1.2.0. Introduction..... 13
I.1.2.1. Genèse..... 14
I.1.2.2. Le concept d'ubushingantahe : essai de définition..... 16
I.1.2.3. Les conditions exigées..... 18
I.1.2.4. Les sanctions infligées au mushingantahe..... 21
I.1.2.5. Les cérémonies d'investiture..... 22
I.1.2.6. Les exclus de l'institution d'ubushingantahe..... 24
i) Les femmes..... 24
ii) Les Batwa..... 27
iii) Les jeunes..... 28

I.2. L'INSTITUTION D'UBUSHINGANTAHE SOUS LA COLONISATION. 29
I.2.1. Période allemande..... 29
I.2.2. Période belge.....29
I.2.2.1. Admiration..... 29
I.2.2.2. Marginalisation.....30

I.3. L'INSTITUTION D'UBUSHINGANTAHE APRES L'INDEPENDANCE 31
I.3.1. Renforcement de l'influence coloniale..... 32
I.3.2. L'instrumentalisation..... 32

I.4. L'INSTITUTION D'UBUSHINGANTAHE SOUS LA REPUBLIQUE..... 34
I.4.1. Sous la première République.....34
I.4.2. Sous la deuxième République.....34
I.4.3. Sous la troisième République.....34

CHAP II : PRESENTATION DU TRAVAIL DE TERRAIN..... 36

II.0. PRESENTATION DE LA COMMUNE..... 36
II.1. Aperçu historique..... 37
II.1.1. Naissance de la commune..... 37
II.1.2. Evolution politico - administrative..... 38

II.2. TRAITS GENERAUX DE LA COMMUNE.....40
II.2.1. Infrastructures.....40
II.2.1.1. Ecoles primaires.....40
II.2.1.2. Ecoles secondaires.....40
II.2.1.3. Infrastructures sanitaires.....40

II.3. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES.....40
II.3.1. Son marché..... 41
II.3.2. Domaine agricole.....41

II.4. GUERRE CIVILE DE 1993..... 41
II.4.1. Origine lointaine..... 41
II.4.1.1. Guerre civile de 1972.....41
II.4.2. Causes directes..... 42
II.4.2.1. La mort du président NDADAYE..... 42

II.5 PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE..... 42

CHAP III ANALYSE CRITIQUE DU ROLE DE L'INSTITUITION D'UBUSHINGANTAHE PENDANT LA CRISE DE 1993..... 67

III.1. L'INSTITUTION FACE À LA CRISE DE 1993.....68
III.1.1. Ingrédients de la crise..... 68
II.1.1.1. Idéologies ethniques de 1988-1991.....68

III.2. L'INSTITUTION A LA VEILLE DE LA CRISE.....71
III.2.1. Face au changement politique 1992..... 71
III.2.1.1. Face à l'agrément des partis politiques..... 71

III.3. L'INSTITUTION FACE A L'ETHNISATION DE LA CAMPAGNE DE 1992.....72

III.4. L'UBUSHINGANTAHE ET SA PERTE D'AUTORITE FACE AU MULTIPARTISME.....76

III.5. L'INSTITUTION FACE AUX ELECTIONS.....77

III.6. LA CRISE PROPREMENT DITE A MATANA.....80

III.6.1. Quelques manifestations.....81

i) Destruction des ponts.....81

ii) Accueil des rescapés de Ryansoro et Songa.....81

III.7. RAISONS DU NON – ECLATEMENT DE LA CRISE.....82

i) Le manque d'instigateurs.....82

ii) La leçon morale de la crise de 1972.....83

iii) L'environnement géographique.....84

Iv) L'occupation spatiale.....84

CONCLUSION GENERALE.....85

BIBLIOGRAPHIE

0. INTRODUCTION GENERALE.

0.1. Problématique.

En remontant dans l'histoire de la société burundaise, nous prenons connaissance qu'il a existé et qu'il existe une institution traditionnelle de qualité exceptionnelle appelée « *ubushingantahe* ».

Cette institution nous dit-on a pu faire régner l'ordre, faire respecter la loi par une grande autorité morale qu'elle exerçait sur la population. Cette institution ne faisait pas recours en aucune façon à une police, à une armée et moins encore à une prison. Ces bashingantahe étaient respectés parce qu'ils étaient très bien considérés dans la mémoire de toute la société burundaise comme la seule source de la sagesse, de justice, de la dignité ; bref de la moralité des Barundi sans égal[1].

Cette institution est donc un ensemble de valeurs implicites et explicites que réclame la société burundaise chez tous les membres. Elle avait une légitimité sans contestation de personne ; bref elle était respectée de tous dans la mesure où elle incarnait le pouvoir de réguler toutes les palabres.

Ainsi, de ce qui précède les propos d'A. NTABONA sont les plus explicites :

> « *Le mushingantahe était un homme qui avait pour rôle de trancher les litiges autour de lui, de réconcilier les personnes ou des familles en conflit, parler au nom du peuple chaque fois que de besoin* »[2].

Dans le même ordre d'idée, A. MANIRAKIZA ajoute :

> « *L'institution d'ubushingantahe était le pilier et le fondement de la société, elle a incarné tout un code de règles de vie qui garantissait l'harmonie et la paix sociale* »[3].

[1] **NKURUNZIZA (M.),** La redynamisation de l'Institution des Bashinagntahe, mémoire, FPSE, Bujumbura, p.23

[2] **NTABONA (A.),** « Le concept d'ubushingantahe et ses implications sur l'éducation de la jeunesse au Burundi » in *ACA* 1985, p. 55

[3] **MANIRAKIZA (A.),** L'institution des Bashingantahe : une institution investie du politique, mémoire, U B, novembre, 2005, p. 38

En continuant dans le même sens E. MWOROHA fait remarquer :

> « *L'institution participait à la gestion collégiale et la régulation sociopolitique à tous les niveaux* »[4].

C'est dans cette perspective que nous avons voulu tester si cette institution a toujours joué le rôle que les auteurs précités lui attribuent. Pour cela, nous avons pris une période fort cruciale, celle de la crise de 1993. De même nous avons retenu une commune plus ou moins particulière, celle de Matana.

En effet, au moment où presque partout ailleurs les tueries de grande ampleur s'observaient, la commune de Matana a fait l'objet d'accalmie. Ainsi, nous voudrions vérifier si l'institution d'ubushingantahe serait à l'origine de la stabilité après la mort du président NDADAYE.

Ainsi, notre problématique est de confirmer ou d'infirmer si le non - éclatement de la crise en commune de Matana au moment où presque partout ailleurs la guerre civile battait son plein serait dû à l'action des bashingantahe.

0.2. Intérêt et motivation.

A la lecture du titre du présent travail de recherche, le lecteur peut ne pas constater de nouveauté. Toutefois au regard de la situation actuelle, ce thème nous a particulièrement séduit. Il ne s'agit pas d'une simple recherche mais une recherche appliquée sur cette institution revendiquant la défense des droits de l'homme, de l'équité et de la transparence.

Depuis longtemps en effet, nous apprenons que les bashingantahe étaient investis d'un rôle important d'arbitrer tous les conflits sociaux notamment ceux survenant sur les collines. Ainsi A. NTABONA voit dans l'institution d'ubushingantahe des qualités exceptionnelles de la manière suivante :

[4] **MWOROHA (E),** « L'enracinement de la recherche historique dans la culture populaire » in Culture et Société, Revue de civilisation burundaise N°XI, p. 12

« ... *Le mushingantahe était debout, incarnant les aspirations issues de la base, il était un complément de l'administration et se sentait être un gardien indéfectible de la société* »[5].

De ce point de vue, l'institution d'ubushingantahe avait la force de prévenir ou d'empêcher toute éventuelle dérive qui pourrait naître.

Dans le Burundi traditionnel, on nous la présente avec un grand rôle, son pouvoir apparaissait dans l'organisation tant politique que social dans la société. Pour notre recherche, nous voudrions mettre l'accent particulier sur le rôle de cette institution pendant les crises socio -politiques.

En voulant prendre l'institution d'ubushingantahe comme thème central, nous avons été motivé par les différentes visions qu'ont certains individus sur le concept d'ubushingantahe. Nombre d'auteurs qui ont écrit sur l'institution voient seulement des qualités incarnées par cette institution. Selon par exemple A. NTABONA, les bashingantahe sont des autorités coutumières modèles dans toute la société burundaise ; Ainsi s'exprime t-il :

« *Les bashingantahe pourront raffiner les critères pour agir, se rendre plus capables d'influencer leur milieu et être plus que jamais des repères vivants pour hiérarchiser des valeurs autours d'eux, capables aussi d'être maîtres de leur culture à la fois traditionnelle et moderne* »[6].

Dans ce passage, le mushingantahe possède des valeurs sociales que toute la société doit imiter. Au fait, l'umushingantahe aurait des valeurs universalistes c'est-à-dire capables de survivre au changement socio - politique.

Dans la même perspective, les propos de la Commission chargée d'étudier la question de l'unité nationale soulignent :

[5] **NTABONA (A.)** « Responsabilité sociale et tissage de l'unité des Barundi » in *ACA* 1990, p. 147

[6] **NTABONA (A.)** « Itinéraire de la sagesse, les Bshingantahe hier, aujourd'hui et demain ». Ed nid, Coll « Culture et Inculturation », N°2, Bujumbura, 1989, p. 82

« L'institution d'ubushingantahe, véritable garant de l'ordre social, est une des valeurs fondamentales qui constituent la quintessence de l'âme profonde du peuple, c'est celle qui a contribué à édifier un Burundi uni communiant aux mêmes valeurs et de justice et d'équité »[7].

Toutefois d'autres acteurs voient de mauvais œil l'institution d'ubushingantahe. Pour ces derniers, les bashingantahe sont des personnes qui suivent les régimes politiques pour mériter leurs faveurs. Ainsi un membre du CNDD-FDD réfute l'importance de cette institution de la manière suivante :

« Comment expliquer qu'on continue à vanter les qualités des bashingantahe comme quoi ils seraient les garants de l'ordre alors que depuis longtemps des barbaries étaient commises sous leurs yeux et souvent par eux ou bien quand les Barundi se sont entretués, qu'ont-ils fait pour empêcher la guerre civile ? »[8].

Selon le même interlocuteur, qu'on n'a accuse pas la colonisation d'être à l'origine des crises que nous avons connues, les bashingantahe étaient là au moment où des actes inhumains étaient commis notamment l'expropriation, l'exil forcé et autres barbaries.

Ainsi donc, ce sont des divergences du point de vue des interlocuteurs sur l'institution qui nous ont poussé à analyser cette dernière au regard des faits.

0.3. Démarche méthodologique.

En matière de recherche il appartient au chercheur de choisir la méthode qui lui permet de cerner le mieux les différents aspects de son étude. En effet, les recherches en sciences sociales exigent des précautions de la part du chercheur. Dans ce contexte, lorsqu'on parle des méthodes ou

[7] Consulter le rapport de la Commission chargée d'étudier la question de l'unité nationale, p. 207
[8] Anonymat, 35 ans, major de l'Armée issu du CNDD-FDD, entretien fait 7/7/2007

techniques à utiliser pour la collecte des données, on constate qu'aucune méthode ne se suffit à elle seule.

Ainsi, c'est la nature ou l'objet d'étude qui détermine les instruments à utiliser. Dans cette optique les propos suivants sont explicites : *« Le choix des techniques de collecte des données est étroitement solidaire à la nature du problème à étudier »*[9].

En effet, pour recueillir les informations nécessaires, nous avons au préalable choisi l'interview qui à notre sens apparaît la plus adaptée à notre étude car l'entretien ou l'interview utilise un processus de communication verbale afin de recueillir des informations fiables en fonction d'un objectif déterminé.

L'intérêt que nous reconnaissons à cette méthode est qu'il permet de faire un contact avec les détenteurs de l'information et par sa souplesse, elle permet à l'interviewé de croire à la confidentialité du chercheur.

Ainsi les propos de FESTINGER et KARTZ explicitent :

> *« La science sociale fait de plus en plus à des faits que seuls peuvent rapporter les individus qui en ont fait l'expérience personnelle(...) ce n'est que grâce à des contacts directs avec les intéressés que l'économiste, le sociologue, l'anthropologue, le psychologue peuvent atteindre leurs attitudes, leurs perceptions »*[10]

0.4. Les sources utilisées.

Nous avons d'abord consulté les ouvrages généraux, les articles sur le Burundi notamment ceux parlant de l'institution d'ubushingantahe, les thèses, les mémoires, les archives, les périodiques, etc.

Enfin, le travail a été enrichi en grande partie par des interviews que nous avons menées auprès de certaines personnes considérées comme ayant quelque chose à nous préciser sur cet objet de recherche.

[9] **LEON (A.),** Manuel de la psychopédagogie expérimentale, Paris, PUF, 1973, p. 380

[10] **FESTINGER (L.) et KARTZ (D.),** Les méthodes de recherche en science sociale, Paris, PUF, 1974, p. 385

0.5. Les problèmes rencontrés.

Dans la réalisation de ce travail, nous nous sommes heurté à un certain nombre de problèmes relatifs aux sources écrites et orales. Les sources écrites relatives à l'institution des bashingantahe privilégient cette dernière son origine mythique et prennent l'idéal pour le réel.

Dans cette optique, au lieu de montrer ce qui est, ces sources relatent ce qui devrait être.

Durant notre enquête, nous avions l'ambition de parcourir les 13 collines de recensement que compte la commune, mais nous sommes heurté au manque de moyens financiers, raison pour laquelle notre enquête a été effectuée sur la moitié de ces collines.

Bien plus, la plupart des habitants nous demandaient de la bière pour pouvoir nous livrer une information. Dans cette même logique, la plupart de ceux à qui nous avons donné le questionnaire de l'enquête ne nous l'ont pas remis.

0.6. Articulation du travail.

Notre travail comporte trois chapitres :

Le premier chapitre montre l'origine de l'institution des bashingantahe. Il passe en revue la voie empruntée pour avoir accès au statut d'ubushingantahe. Il montre également les gens qui ne pourraient en aucune façon prétendre à cette institution.

Enfin, le chapitre montre l'altération que l'institution a connue à un certain moment de l'histoire.

S'agissant du deuxième chapitre, après avoir présenté sommairement la localisation de notre zone d'étude, il contient tout le questionnaire et toutes les réponses recueilles car c'était un travail de terrain.

Quant au troisième chapitre, il consiste en une analyse critique du rôle de l'institution d'ubushingantahe pendant les crises que la commune a connues. Ainsi, après avoir analysé les réponses reçues au chapitre précédent, nous avions pu tirer des conclusions sur base de notre propre

raisonnement. Enfin, il sera question de voir si la commune de Matana a été épargnée par la crise grâce à l'intervention des bashingantahe.

CHAP I : L'INSTITUTION D'UBUSHINGANTAHE DANS LE CONTEXTE BURUNDAIS ET SON EVOLUTION HISTORIQUE.

Chaque société se dote des institutions qui lui permettent de répondre à ses besoins. Ces institutions peuvent être « traditionnelles » ou « modernes » et chacune d'entre elles remplit des fonctions spécifiques.

Ainsi, en interrogeant l'histoire du Burundi du moins à l'époque monarchique, il ressort que le royaume du Burundi était construit sur une institution appelée « *ubushingantahe* », laquelle était censée incarner des qualités exceptionnelles et des compétences sans reproches. Ce sont des nobles « *Bagabo* » qui régulaient tous les conflits car étant armés de vaillance et de vertu[11].

En effet, l'institution des bashingantahe occupe au Burundi une place de choix dans la régulation des conflits sociaux. Les tenants de la tradition considèrent cette institution comme sans reproche de toutes les institutions rencontrées au monde.

Ainsi, chaque société a sa manière de vivre, de s'organiser et de répondre à ses besoins. Il serait donc naïf d'affirmer que seule l'institution des bashingantahe est la meilleure de toutes les institutions de ce genre.
A ce propos, pour montrer que chaque société veut valoriser ses institutions, HERODOTE nous fait savoir :

> « *Que l'on propose à tous les hommes de choisir entre les coutumes qui existent, celles qui sont les plus belles, et chacun désignera celles de son pays, chacun juge ses propres coutumes supérieures à toutes les autres* »[12]

Ainsi, chaque société a en effet ce qu'elle considère comme élément de valeur. C'est dans cette optique que l'institution d'ubushingantahe a pris une place de choix dans la société burundaise. De cette manière les propos de H. MENDRAS sont révélateurs :

[11] **RODEGEM (F.M.)**, Structures juridiciaires traditionnelles du Burundi, p. 13
[12] **HERODOTE**, Enquête III 38, cité par **COLLEYN (J.P.)**, Eléments d'anthropologie sociale et culturelle, 6 è éd. Revue et augmentée de l'université de Bruxelles, 1998, p. 225

« *Chaque peuple définit ce qui est bien et mal, beau et mal, honorable et honteux, agréable et désagréable et pour employer un langage héroïque, c'est pourquoi il vaut la peine de vivre et éventuellement de mourir* »[13].

Bien que l'institution d'ubushingantahe nous soit présentée comme la « meilleure » des institutions qui puissent exister au monde, des reproches ne manquent pas puisque elle renferme des réalités implicites.

Ainsi, grâce à cette institution, le Burundi nous est présenté comme un paradis terrestre, une société qui n'a jamais connu des conflits, de tensions, de querelles. Toutefois il serait incompréhensible voire impossible de croire en cette vérité car depuis que le monde a existé, il n'y a jamais une société sans conflit.

La plupart d'acteurs contestent la description de la société traditionnelle comme une belle totalité éthique. A ce sujet, G. BALANDIER écrit :

« *Si la société se propose comme un ensemble unifié, homogène, dominant les différences et les coupures qu'elle porte en elle, sa réalité contredit cette affirmation* »[14].

Dans la même logique, P. ANSART explique davantage :

« *La description de la société traditionnelle comme « belle totalité éthique » laisse à penser que la société ne recèle ni division, ni tension et que le mythe, l'appareil symbolique ne fait que redoubler un accord sans faille. Or, l'anthropologie moderne, plus attendue aux déséquilibres et aux conflits (...) a considérablement remis en cause cette unité* »[15].

De ce qui précède, nous voyons que les auteurs précités ont le mérite de présenter le concept d' institution telle qu'elle est sur terrain et non pas telle qu'elle doit être, donc ils écrivent l'idéale et non la scène sur terrain .

[13] **MENDRAS (H.)**, Eléments de sociologie, Paris, Armand Colin, 1975, p. 92
[14] **BALANDIER (G.)**, L'anthropo-logique, Paris, PUF, 1974, p. 10
[15] **ANSART (P.)**, Idéologies, conflits et pouvoir, Paris, PUF, 1977, p. 25

Ainsi, pour mieux circonscrire ce qu'est l'institution d'ubushingantahe, il est utile de la circonscrire dans le temps et dans l'espace. En effet, son utilité ou son inutilité sera étudiée à l'aide des faits depuis son origine jusqu'à nos jours comme le souligne M. HALBWACHS :

« La société, à l'instar de l'individu, se définit par ses origines, son histoire, son évolution et ses événements les plus emblématiques »[16]

I.1. NOTION D'INSTITUTION

L'institution est un mot complexe qui revêt plusieurs sens. Tout dépend du contexte dans lequel elle est employée.

Selon G.LAPASSADE, l'institution se définit comme *« la forme d'abord cachée, que parviennent la production et la reproduction des rapports sociaux dominants »*[17].

Quant à H. MENDRAS, l'institution est *« un ensemble de normes qui s'appliquent dans un système social et qui définissent ce qui est légitime et ce qui ne l'est pas dans ce système. En ce cas, l'école, le mariage, la famille,... sont les institutions »*[18].

De leur part, FAUCONNET et MAUSS définissent l'institution comme étant :

« un ensemble d'actes ou idées tout institué que les individus trouvent devant eux et qui s'impose plus ou moins à eux, en somme, les modes de conduites collectives plus ou moins fixées, les manières de faire collectives plus ou moins stabilisées »[19].

[16] **HALBWACHS (M.),** La mémoire collective, cité par **ROCHER (G),** Introduction à la sociologie, T_1. L'action sociale, Paris, HMH, 1968, p. 99

[17] **LAPASSADE (G.),** L'analyse institutionnelle et l'intervention, Revue connexion, n°4, T_2, Paris, Gautier-Villes, 1972, p. 69

[18] **MENDRAS (H.),** *op. cit.* p 29

[19] **FAUCONNET** et **MAUSS,** Sociologie de la grande encyclopédie, TXXX, Paris, PUF, 1978, p. 165

Quant à R. BOUDON et F. BOURRICAUD :

> « *Instituer un peuple, c'est faire passer de l'état de nature une collectivité d'individus mus par les passions qui les isolent et les opposent si l'état social où ils reconnaissent une autorité extérieure à leurs intérêts et à leurs préférences* »[20].

En effet, le sens plus ou moins acceptable de l'institution a été donné par les sociologues de l'école de DURKHEIM. Selon ces derniers l'institution est définie comme étant « *des manières de faire, de sentir, de penser, « cristallisées » à peu près constantes, contraignants et distinctives d'un groupe social donné* »[21].

Sans pour autant nous y éterniser sur ce concept qui exprime plusieurs sens selon les utilisateurs, il ressort de ces définitions précitées que l'institution est en quelques mots quelque chose qui contraint les gens à adopter un même comportement dans une société bien déterminée.

Dans ce même ordre d'idées, les gens sont soumis aux normes de cette institution de peur d'être sanctionnés ou d'être taxés de déviants sociaux.

Ainsi, de ce qui précède, nous constatons que l'ubushingantahe est une valeur qui était incarnée dans la mémoire de la société burundaise.

I.1.1. L'Ubushingantahe comme valeur.

La notion de valeur revêt un caractère très complexe même si beaucoup d'auteurs ont manifesté un intérêt favorable à l'approfondissement de la notion de valeur. Pour certains auteurs, la valeur a le sens de sentiment, d'autres parlent de la valeur comme une construction sociale de ce qui est bien.

Dans son analyse des représentations du pouvoir politique, J. NIMUBONA conçoit la notion de valeur de cette manière :

[20] **BOUDON (R.)** et **BOURRICAUD (F.)**, Dictionnaire critique de la sociologie, Paris, PUF, 1982, p. 237
[21] **BOUDON (R.)** et **BOURRICAUD (F.)**, *op.cit*, p. 237

> « *D'une part, les valeurs relèvent effectivement du domaine des représentations de ce qu'une société, une communauté ou un groupe donné considèrent comme idéaux moraux à atteindre et à défendre, d'autre part, pour insister sur le fait que si les discours idéologiques, mythiques et même religieux intègrent la nation de valeur répertoire, celles-ci ne pourraient en aucun cas être confondues ou réduites à ceux-là* »[22].

Et H. MENDRAS d'ajouter :

> « *..., on inculque à une personne les valeurs et les normes de la société, on l'habitue en respectant les mœurs sans pouvoir pour autant en proposer d'autre justification* »[23].

De ces deux auteurs, il ressort que la valeur est quelque chose que la société définit comme croyances, idéaux et qui doit être respectée par toute la société entière.

Selon M. WEBER, valeur, croyance et conviction forment ce qu'il appelle « *ethos* »[24] correspondant à l'identité du groupe.

Dans la même perspective H. MENDRAS ajoute :

> « *Les valeurs sont un idéal que la société propose à ses membres et sous non respect il y a déviance. Elles servent de juges, normes pour toucher entre le bien et le mal, de bonnes et de mauvaises conduites* »[25].

Pour illustrer ce passage dans le contexte burundais, il ressort que l'ubushingantahe est une valeur depuis bien de temps. De la royauté burundaise jusqu'à la troisième République, l'ubushingantahe était plus que

[22] **NIMUBONA (J.),** Analyse des représentations du pouvoir politique au Burundi, presses universitaires, Thèse de Doctorat, UPPA, PUS, 2003, p. 46

[23] **MENDRAS (H.),** *op.cit*, p. 92

[24] **WEBER (M.),** L'éthique protestante et l'esprit de capitalisme, Paris, Plon, 1964, p 47-48

[25] **MENDRAS (H.),** *op.cit*, p. 92

chantée comme moyen de consolider la paix. Par contre, dans la constitution votée en février 2005, il n'y a aucune trace où l'on donne l'importance à cette institution.

Aussi convient-il de souligner que le pouvoir actuel est contre cette institution. Dans l'émission radiodiffusée sur les antennes de l'Isanganiro, le porte-parole du CNDD-FDD refuse d'être appelé « umushingantahe » au profit d' « *umugumyabanga* »[26].

Ainsi les recherches sur les « valeurs civiques » comme le courage, la tolérance, la prudence, la fierté, l'amour, et « politique » (fermeté, prudence, paix,...) ont été menées par nombre de chercheurs tant nationaux qu'internationaux.

Selon par exemple J. NIMUBONA, la valeur est un comportement culturel dominant[27]. Pour le cas du Burundi l'ubushingantahe était une valeur positive qui date de la fondation du royaume et qui était sollicitée par beaucoup d'individus bien que l'accession à cette dernière ait été difficile vue les différentes étapes par lesquelles l'on devrait passer mais aussi les conditions matérielles que l'on devrait remplir.

Ainsi convient-il de faire remonter cette institution de ses origines à nos jours.

I.1.2. Genèse de l'institution d'ubushingantahe.

I.1.2.0. Introduction

Pays des grands lacs Est - Africains qui s'était peu à peu construit depuis la fin du XVIII ème siècle, le Burundi s'était doté sur les plans politiques et judiciaires de solides institutions parmi ces dernières se démarque celle des bashingantahe formée par les hommes dits intègres, gardiens des coutumes, arbitres des conflits. Quelle serait alors sa genèse puisque elle n'est pas

[26] Emission « *KUNAMA* », Radio Isanganiro, dimanche, 1e janvier 2006

[27] **NIMUBONA (J.),** *op.cit*, p. 46 - 47

tombée du ciel mais a été créée par les hommes à un certain moment de l'histoire ?

I.1.2.1. Genèse.

L'histoire du Burundi nous est connue grâce à la tradition orale car sa population était illettrée du moins avant la colonisation. De générations en générations cette tradition se transmet par les récits, les légendes, les contes.

En effet, l'écriture faisant défaut, la tradition orale dénature une histoire en lui ajoutant d'autres sens « supplémentations » ou en supprimant quelques éléments « défalcation » [28] de cette histoire.

Ainsi, nous ne pouvons négliger aucune information quelle que soit sa falsification puisque la critique historique est là pour jouer son rôle. Ainsi le fait de dénaturer une histoire dépend de la personne qui juge. C'est du moins ce que rapporte G. FELTZ de la manière suivante :

> *« La mémoire collective édulcore en quelque sorte l'événement en lui donnant une dimension dénaturée. Elle n'est pourtant pas à rejeter car elle donne en filigrane un état de sensibilité des individus marqués par l'événement »*[29].

Aussi convient-il de souligner que la tradition orale ne dit pas tout. Ainsi, en revenant sur la genèse de l'institution d'ubushingantahe, il convient de préciser qu'il n'est pas facile d'esquisser avec la précision la date de naissance de l'institution.

D'après les propos des anciens mais aussi grâce aux écrits disponibles sur cette institution, l'ubushingantahe remonterait à NTARE RUSHATSI, le fondateur de la monarchie burundaise.

L'histoire du Burundi dispose de trois légendes de la naissance de cette institution et nous voudrions en évoquer l'une d'elles : celle du bouffon de la cour Samandari.

[28] **JODELET (D.),** dir, Les représentations sociales, Paris, PUF, 5 è éd, 1997, p. 47

[29] **FELTZ (G.),** « Mémoire collective et mentalité au Burundi (1900-1986). Une réflexion critique », U. B, Département d'Histoire, Histoire sociale de l'Afrique de l'Est (19-20), Paris, Karthala, 1981, p. 476

Selon cette dernière, c'est SAMANDARI qui aurait conseillé le roi de mettre sur pied cette institution pour mettre fin à l'arbitraire. Voici l'extrait de cette légende que le professeur J. GAHAMA nous propose :

« Il était une fois, un roi rompu à l'arbitraire et peu soucieux de la valeur de la vie humaine. Un jour, un prétendu bouffon, habitué de la cour qui répond au nom de SAMANDARI, lui demandant des légumes et le droit de les cuire dans le palais même. Le roi accepta et à un moment donné SAMANDARI, pour arranger une petite affaire au dehors s'éloigne de sa marmite de légumes en ébullition et demanda au roi de lui entretenir le feu, ce qui fut fait.

SAMANDARI retourna brusquement de sa marmite et trouva que les légumes avaient diminué de volume. Il accusa alors le roi d'avoir mangé ses légumes et menaça de porter haut l'affaire.

SAMANDARI insista au point que le roi fut progressivement amené à lui permettre d'importants cadeaux à condition qu'il se taise.

Finalement SAMANDARI révéla au roi son astuce : il voulait évier à la société l'arbitraire. Le roi accepta tout de suite de mettre sur pied l'institution des bashingantahe »[30].

En analysant ce conte, nous constatons que la société de cette période est présentée comme étant caractérisée par des jugements arbitraires, des abus de toutes sortes, des injustices que SAMANDARI tentait de mettre au grand jour.

Ainsi, pour atteindre son but, SAMANDARI a essayé d'inventer des stratégies compliquées. SAMANDARI, après avoir humilié le roi à la vue de ceux qui pensaient qu'il était une personnalité de droiture a montré qu'avant de prendre n'importe quelle décision des témoignages mûris s'avèrent plus que indispensables.

[30] Résumé du conte « Samandari aja gusaba imboga ibwami » in **NTAHOKAJA (J.B.),** Imigani – Ibitito, Bujumbura, 1976, p. 31

Grâce à des stratégies sophistiquées, SAMANDARI a pu changer l'attitude du roi. Le fait de mettre à jour une institution de régulation sociale aurait empêché le roi d'être autoritaire du moins selon cette légende.

En effet, grâce à cette légende, dans les tribunaux, les témoignages croisés ont occupé une place de choix dans la prise des décisions. De cette manière, nous constatons que l'institution est d'origine mythique[31].

En effet, l'institution d'ubushingantahe serait née suite à l'autoritarisme du roi et de ses collaborateurs dans un contexte de tensions sociales. Pour faire face à ces tensions, SAMANDARI s'est servi du mythe afin que le roi ne recoure plus à l'autoritarisme.

Dans cette perspective, nous constatons que durant cette période la société burundaise est caractérisée par des violences de toutes sortes.

En effet, nombre de gens recourent aux mythes afin de pouvoir garder leurs considérations sociales. Ainsi dans le mythe, il y a une idéologie qui est véhiculée, c'est pour cette raison que B. MALINOWSKI donne les propos suivants :

« *(...) une charté sociale garantissant la forme existante de la société avec son système de distribution du pouvoir, du privilège et de propreté* »[32].

I.1.2.2. Le concept d'ubushingantahe : essai de définition.

« *umushingantahe* » est un terme rundi formé à partir du verbe « *kushinga* »(planter) et du substantif « *intahe* ». Beaucoup d'auteurs ont pu élucider ce vocable à travers leurs recherches.

Selon A. DELACAUW, *le concept « bashingantahe » du verbe « Kushinga » et du substantif « ntahe » signifie « ceux qui plantent la baguette de ficus, emblème de la juridiction* »[33].

[31] **GIRARAET (P.),** Mythes et mythologies politiques, Paris, PUF, 1986, p. 39
[32] **MALINOWSKI (B.),** Anthropologie politique, Paris, PUF, 1967, p. 41
[33] **DELACAUW (A.),** Le droit coutumier des Barundi, Bujumbura, 1942, p. 9

Selon E. MWOROHA, *« les bashingantahe sont ceux qui plantent la baguette. On le désigne ainsi à cause d'un petit baton (intahe) qu'ils frappent sur le sol lorsqu'ils arbitrent les litiges des habitants de la colline »*[34].

Quant à A. MAKARAKIZA, les bashingantahe sont définis comme étant « *des hommes qui tiennent droit une baguette de justice. Cette baguette est le symbole de l'autorité judiciaire* »[35].

Ainsi, en analysant toutes ces définitions, nous constatons qu'elles convergent sur l'aspect judiciaire pour définir le vocable « *umushingantahe* ». Dans chacune de ces définitions, le vocable « baguette » revient. Cette dernière symbolise le pouvoir de celui qui la possède dans ses mains.

Ainsi « *gushinga intahe* » symbolise dire la vérité, la sentence rendue au tribunal. De ce qui précède, H. MORIER explicite davantage :

> « *L'expression « gushinga intahe » ne signifie pas la matérialité de l'acte mais ce qu'il représente. Nous sommes en fait en face d'une figure de style qui consiste à utiliser un terme à la place d'un autre en raison d'une correspondance existant entre eux et qui permet ainsi d'employer le concret pour l'abstrait, l'universel pour l'individuel, le contenant pour le contenu, le signifiant pour le signifié, le symbole pour le symbolisé ou vice-versa chaque fois»*[36] .

Dans le cas d'espèce, il s'agit d'utiliser le symbole pour le symbolisé c'est-à-dire le fait de désigner par là l'homme sans reproche, juste, impartial, honnête ; bref l'homme incarnant toutes les qualités et aussi la justice elle-même.

En un mot, l'umushingantahe est une personne idéale dont la société burundaise a besoin pour régler les palabres car étant l'homme incarnant toutes les qualités qui puissent exister.

[34] **MWOROHA (E.)**, Institutions, Rites et structures étatiques dans les anciennes monarchiques des Grands-Lacs- Est africains, thèse de Doctorat en Histoire, Paris I, 1976, p. 283

[35] **MAKARAKIZA (A.),** La dialectique des Barundi, Bruxelles, 1959, p. 38

[36] **MORIER (H.),** Dictionnaire de poétique et de rhétorique, Paris, PUF, 1975, p. 125

Dans la même perspective de vanter les qualités de ce brave homme, J. GAHAMA précise : « *l'umushingantahe est quelqu'un mûr, droit, pondéré, honnête, amoureux de la justice* »[37].

Quant à F.M. RODEGEM, les qualités ci haut citées sont à accompagner par l'expérience due à l'ancienneté. Ainsi écrit-il :

> « *Le mushingantahe est à la fois une personne d'autorité, une personne éprise de justice, de haute intégrité et d'expérience, du fait même de son âge avancé* »[38].

Ainsi nous venons de passer en revue celui qui est digne d'être étiqueté du « nom » d'umushingantahe.
Maintenant il est temps de savoir les conditions *sine qua none* pour être appelé ainsi.

I.1.2.3. Les conditions exigées.

Dans le Burundi traditionnel, pour avoir un titre d'umushingantahe plusieurs conditions devraient nécessairement être remplies. Parmi les conditions exigées, celle sans laquelle ce titre faisait défaut, c'est la boisson. Néanmoins ces braves hommes ne le diront jamais au grand jour. Voila l'agenda caché de cette institution.

En plus tous les gens n'avaient pas le privilège d'entrer dans cette institution car les hommes y avaient le droit au moment où les femmes en étaient exclues. Parmi ces conditions qui devraient être remplies, J. GAHAMA en retient trois qui sont « *la maturité, le sens de la vérité et de la justice, le sens de l'honneur et de la dignité* »[39].

[37] **NTABONA (A)** et al, L'institution des bashingantahe au Burundi, Bujumbura, 1999, p. 35
[38] **RODEGEM (F.M.),** cité par **NDIKURIYO (D.),** Analyse critique de la redynamisation de l'Institution des Bashingantahe à travers les représentations sociales : cas de la commune Mugamba, p. 13
[39] **GAHAMA (J.),** « L'origine et l'évolution de l'institution des bashingantahe » in **A. NTABONA** et al, Institution des bashingantahe au Burundi, Bujumbura, 1999, pp. 31-32

Ainsi, malgré ces conditions, quelques exceptions ne pouvaient pas manquer pour accéder à ce titre. De cette manière J.B. NTAHOKAJA explicite : « *l'umushingantahe devrait être une personne âgée au moins de 25 ans. En plus de cela, elle devrait être mariée* »[40].

En effet, même si on possédait toutes les valeurs morales qui puissent exister tout en étant pauvre, on ne prétendait jamais à cette institution. En un mot, l'aisance matérielle occupait une place de choix.

Ainsi, pour justifier le refus à l'institution d'ubushingantahe les gens qui n'ont pas réussi socialement, les notables craignaient que ces derniers ne puissent être corrompus lors des procès ; comme ces propos le soulignent :

> *« On n'élevait pas au rang de bashingantahe les personnes criblées de dettes, les lâches qui étaient incapables de défendre leurs familles et leurs voisins, les timides non en mesure de faire comprendre leur pensée* »[41].

De son coté, P. SIRIBA résume les conditions exigées pour accéder au rang d'umushingantahe en ces points :

> « - *il faut être un homme de bon sens, avoir un bon jugement*
> - *il faut être sans reproche dans le comportement, être estimé des voisins*
> - *il faut être impartial tant en famille qu'en dehors de la famille*
> - *il faut être capable d'éclairer des cas compliqués* »[42] .

En analysant de près les propos des auteurs, tenant compte de la tradition, nous constatons qu'ils convergent sur une conception idéaliste alors qu'on sait que l'idéal n'est jamais atteint.

[40] **SAMANDARI** « Aja gusaba imboga ibwami » in **NTAHOKAJA (JB)**, Imigani- Ibitito, Bujumbura, 1976, p. 137

[41] **GAHAMA (J.)**, *op.cit*, p. 33

[42] **SIRIBA (P.)**, La colonisation et la tribalisation au Burundi, thèse de doctorat en sciences sociales, Paris, 1977, p. 64

Quand nous regardons avec des lunettes d'analyste, que signifie avoir un bon sens, comment peut-on objectivement définir l'impartialité ? En tout cas personne ne peut définir sans mettre de la subjectivité ces exigences sans mettre des jugements de valeurs. Peut-il y avoir un homme estimé par tout le monde ? Un homme sans aucun reproche ? Ça dépend de la personne qui juge. Si quelqu'un satisfait une poignée de gens, cela ne revient pas à dire qu'il incarne les qualités morales. Par contre, d'autres gens peuvent le qualifier autrement.

- Ainsi, malgré la présentation des conditions exigées pour accéder au rang des bashingantahe, la vérité est que sans donner des cruches de bière à ces derniers, l'accès à cette institution était impensable.

Malgré l'âge qu'on aura sans être capable de fournir à ces notables des cruches de bière, on mourra « *mukungu* ». On ne peut donc pas justifier comment certaines atteignent soixante ans et même au - delà tout en étant « *umukungu* ». Pourtant, il y a des gens qui sont investis étant jeunes par le fait qu'ils ont été capables d'offrir aux notables de la bière sans pour autant être en possession d'aucune qualité morale chantée par les tenants de cette institution.

C'est dans cette logique que les critères d'admission à cette institution sont discutables. Certains auteurs parlent de la sélection pure basée sur des jugements de valeur. C'est de cette manière que J. NIMUBONA ne mâche pas les mots en écrivant :

> « *Les épreuves d'appréciation de la valeur des futurs bashingantahe porteraient les relations de sociabilité et la gestion des rapports conflictuels. En réalité, poursuit-il, le concours était plus compliqué dans la mesure où il intégrait une logique de sélection basée sur des jugements de valeur et des appréciations marquées de sceau de la compétition sociale et politique de l'environnement* »[43].

[43] **NIMUBONA (J.)**, *op.cit*, p. 281

En effet, le fait de verrouiller l'institution d'ubushingantahe n'est pas le fait du hasard. C'est parce que ces bashingantahe veulent rester un nombre restreint pour enfin partager ces cruches tout en n'étant pas nombreux ; bref pour satisfaire à leurs soifs.

I.1.2.4. Les sanctions infligées au mushingantahe défaillant.

Dans le Burundi ancien, les sanctions infligées aux bashingantahe en cas de manquements étaient dures. Un mushingantahe défaillant était isolé de toute la société (*bamucira umukenke*). Il était banni par tout le monde. Mais le plus souvent, les sanctions incombaient aux bashingantahe coupables d'avoir violé des interdits sociaux ou bien le fait de divulguer les secrets ou celui qui passer outre les tabous.

Le mushingantahe accusé ne pouvait en aucune façon aller puiser de l'eau sur la source partagée avec la communauté. Ses collègues l'excluaient jusqu'à ce qu'il ne partage ni bière ni la nourriture avec personne. Celui qui osait partager avec le mushingantahe coupable était mis dans le même sac avec ce dernier.

Ainsi, le mushingantahe coupable était banni, haï par tout le monde et par conséquent des violences de tout genre étaient exercées contre sa personnalité. Les propos de J. GAHAMA sont clairs :

> « *Mis en quarantaine par ses collègues, montré dédaigneusement du doigt par les femmes et les enfants, le mushingantahe coupable était un homme mort sur le plan social. Sa sanction semblait être à la mesure de son « crime » : n'avait-il pas en effet déshonoré le roi et ses pairs ; « souillé » intahe qui s'était transmis de générations en générations depuis la fondation du royaume du Burundi* »[44].

Ainsi, les personnes coupables de telles sanctions étaient frappées et de cette manière ils n'avaient d'autres choix que de prendre fuite ailleurs. Pour faire face à ses impurétés, l'homme coupable devrait offrir aux notables de

[44] **GAHAMA (J.)**, *op.cit*, p. 38

nombreuses de cruches de bière en guise d'amande. C'est une sanction très grave comme le fait souligner J. NIMUBONA :

> « *Tout dérapage prenant la forme de trahison (kumena ibanga), de la calomnie (gutyoza), de la provocation d'une zizanie (isibe, indyane), par le biais de la rumeur et des ragots (urusaku), était passible de la sanction suprême : celle de « perdre l'honneur » en perdant le statut d'ubushingantahe (kwatururwa)* »[45].

Certains auteurs considèrent cette punition comme une mort comme le fait constater D. NDIKURIYO:

> « *L'ancienne répression nous apparaît revêtir d'un caractère de formidable férocité et de sauvagerie incroyable* »[46]

Et J. BRILLON de renchérir :

> « *Le banni, renié par les siens, n'était plus pour employer l'expression africaine, que comme une « sauterelle sans aile » vouée à l' errance, à la soif, à la faim, à l'attaque des bêtes sauvages ou des peuples des ennemis. N'importe qui pouvait l'abattre impunément* »[47].

Il convient de remarquer que les rois et les baganwa étaient exemptés de n'importe quelle sanction même si ils commettaient des fautes graves. Ils pouvaient exproprier une terre à quelqu'un, le faire exiler ou ils pouvaient razzier toutes les vaches et ces bashingantahe n'osaient jamais dire non à ces barbaries.

I.1.2.5. Les cérémonies d'investiture

L'*ukwatira* est en fait un rituel qui atteste que l'homme investi acquiert une autorité de trancher tout conflit éventuel pouvant naître dans la société.

[45] **NIMUBONA (J.),** *op.cit*, p. 275
[46] **NDIKURIYO (D.),** *op.cit*, p. 23
[47] **BRILLON (J.),** Ethnocriminologie de l'Afrique noire, Paris, PUF, 1980, p. 132

D'après F.M. RODEGEM, ce vocable signifie « *être investi, être initié* »[48]. En effet, il y avait mille façons d'investiture. Ces différentes façons nous pousseront à confirmer ou infirmer si les conditions préalables pour être un «*mushingantahe* » sont conformes à la tradition. Par exemple, lorsque un mushingantahe était décédé, son fils accédait immédiatement aux fonctions qui étaient occupées par son père, c'est ce qu'on appelait « *kwoza ubwato bwose* ». Ce fils donnait quelques cruches de bières aux « *bashingantahe* » le jour de levée de deuil et de cette manière, il devenait « *mushingantahe* » sans aucune forme de procédure.

Ainsi, comme son père était un mushingantahe célèbre, le fils, quelles que soient ses qualités morales, il accédait au statut de notable. En effet, cette manière d'investiture nous paraît ambiguë dans la mesure où les qualités ne se transmettent pas nécessairement de père en fils. En effet, les propos de G. ROCHER sont clairs :

> « *Les enfants n'ont pas toutes les qualités éminentes de leurs parents* »[49]

Aussi lorsqu'il advenait qu'on soit nommé un sous-chef d'une localité quelconque, on était d'office « umushingantahe » car étant président du tribunal de la sous-chefferie. De cette façon, comme ce dernier devait trancher les palabres, il devenait « mushingantahe » même s'il n'était pas investi.
Egalement selon les relations très serrées, le roi ou le prince pouvait faire investir quelqu'un n'importe quand et personne ne pouvait élever la voix pour s'opposer à cette décision.

En effet, le fait de faire investir les gens quelles que soient leurs qualités morales pour la simple raison qu'ils entretiennent des relations très serrées avec le roi ou le prince montre que seuls les gens riches pouvaient accéder à cette institution. C'est ce que le fait remarquer A. KATIYUNGURUZA après avoir été scandalisé par cette pratique :

[48] **RODEGEM (F.M.),** Dictionnaire Rundi- Français, Tervuren, 1970, p. 17
[49] **ROCHER (G.),** Introduction à la sociologie, T_1, L'action sociale, Paris, Seuil, 1969, p. 130

« *Ce qui est étonnant, c'est qu'on pouvait investir quelqu'un tout simplement parce qu'on entretenait des bons rapports avec les autorités et les notables investis. Une aisance matérielle qui se concrétisait par un versement régulier des cadeaux aux autorités conduisait sans nul doute au statut du notable* »[50].

Enfin, il y a la majorité qui, pour accéder au statut des bashingantahe devait parcourir plusieurs étapes, on les appelait « *abashingantahe bo kumugina* ».

Pour ces derniers, accéder au statut du « *mushingantahe* » exigeait plusieurs étapes. A chaque étape, le prétendant devait offrir aux bashingantahe plusieurs cruches de bières bien avant son investiture.

Ainsi nous nous demandons si les qualités morales sont confondues avec la donation des libations en cruches de bières car nous constatons qu'un pauvre n'avait pas accès au statut d'umushingantahe.

En effet, nous pouvons faire nôtres les propos de A. KATIYUNGURUZA :

« *Un homme pauvre en général ne pouvait pas postuler sa demande d'ubushingantahe faute de bière exigées par ses collègues, par les notables et les autorités* »[51] .

I.1.2.6. Les exclus de l'institution d'ubushingantahe.

i) Les femmes

Toutes les sociétés orientent l'éducation de leurs enfants suivant qu'ils sont garçon ou fille et de cette manière s'inculquent les prescriptions ou des proscriptions distinctives à l'endroit du garçon ou de la fille.

Au fait, la discrimination commence très tôt comme les propos suivants font remarquer :

[50] **KATIYUNGURUZA (A.),** L'investiture des bashingantahe et le culte de kubandwa au Burundi, mémoire, Ecole de journalisme, 1983, p. 40

[51] Idem, p. 16

« C'est dès le berceau que la discrimination commence. Les parents ne se comportent pas de la même manière à l'égard de leurs enfants, filles et garçons et perpétuent ainsi les préjugés et des images du passé, ils veulent former :

- *des garçons forts, courageux, disposés à se faire obéir et respecté par les autres enfants ;*
- *des filles douces, serviales dont on accepte qu'elles pleurent et refusent qu'elles se plaignent »*[52].

Dans la même idée de discrimination, M. STUART dénonce l'état de suggestion dans lequel se trouvent les femmes en Grande Bretagne :

« S'il y a un mot vrai dans l'histoire, les femmes ont été de tout temps et sont encore sur presque toute la surface du globe d'humbles compagnes, des jouets, des captives, des servantes, des bêtes de somme, les lois leurs sont en général défavorables sur toutes les questions qui les concernent au plus haut niveau »[53]

Et cette prière juive d'ajouter :

« Béni soit le Dieu notre Seigneur et le seigneur de tout le monde qui ne m'ait pas fait femme »[54].

Montaigne en abondant dans le même sens de discrimination des femmes s'exprime de la manière suivante :

« Il est plus facile d'accuser un sexe que d'excuser l'autre, le code romain pour limiter les droits de la femme invoque l'imbécillité, la fragilité (...), les femmes n'ont pas tort quand elles refusent les règles qui sont introduites au monde d'autant plus que ce sont les hommes qui les ont faites sans elles. Il y a naturellement brigue et riote entre elles et nous »[55].

[52] **BORCELL (J.)**, Métiers au féminin pour une égalité des chances, Paris, UNESCO, 1985, p. 16
[53] **STUART (M.)**, L'asservissement des femmes, Paris, Payot, 1975, p. 15
[54] **DELABARRE (P.)**, cité par **DEBEAUVOIR (S.)**, Le deuxième sexe, Paris, Gallimard, 1979, p. 2
[55] **MONTAIGNE** cité par **DEBEAUVOIR (S.)**, *op.cit*, p. 29

Dans la société burundaise, les hommes marginalisent les femmes en disant « *Nta jambo ry'umugore* » (littéralement : il n'y a pas de parole de la femme). Cela prouve qu'il faut la déconsidérer faute de vérité, de personnalité selon l'idéologie patriarcale.

S. DEVEAUVOIR renchérit cette discrimination en écrivant :

> « *Au royaume des hommes, puisqu'elle ne fait rien, sa pensée ne se coulant en aucun projet, ne se distingue pas de rêve, n'a pas de sens de vérité, faute d'efficacité, elle confond les partis, les opinions, les événements* »[56].

En effet, pour le cas du Burundi, les femmes ont été victimes d'une globalisation qui consiste à imputer collectivement des défauts d'un individu à tout son groupe sans prendre en considération la responsabilité individuelle.

Au Burundi, la femme est le pilier familial sans lequel un foyer ne peut en être formé. Taxées d'indiscrétion, les femmes sont maltraitées et considérées comme des instruments. Elles sont condamnées au silence.

De cette manière, G. BALANDIER écrit :

> « *La femme est située en marge des savoirs, des relations et des pratiques qui sont les plus valorisées, placée au côte des instruments ou des choses, des activités dépréciées, des comportements de dépendance* (...) »[57].

A analyser les propos imputés aux femmes dans la société burundaise ou ailleurs, nous percevons qu'il y a une nette inégalité entre les hommes et les femmes et de cette manière nous pouvons épouser l'idée de G. BALANDIER quand il écrit :

[56] **DEBEAUVOIR (S.),** *op.cit*, p. 310
[57] **BALANDIER (G.),** *op.cit*, p. 33

« *Ceux-ci (les hommes et les femmes) correspondent à des êtres essentiellement inégaux. La femme est la terre passive alors que l'homme est la semence* »[58].

Dans la même perspective de montrer l'inégalité entre l'homme et la femme, E. ALBERT écrit :

« *L'infériorité des femmes, en tant que femme n'est qu'un cas particulier de l'infériorité générale dans la société rundi* »[59].

Pour le cas de l'institution d'ubushingantahe, les femmes sont exclues pour être selon la légende indiscrètes alors qu'il y a même des hommes indiscrets mais cette indiscrétion n'est pas imputée à tous les hommes alors q'une femme indiscrète aurait conduit à tout le sexe féminin au refus de l'institution. En un mot, les femmes sont victimes du phénomène de globalisation.

ii) Les Batwa.

Les Batwa sont exclus de l'institution car selon la légende ils auraient essayé d'exterminer les Bahutu et les Batutsi bernés par le roi NTARE RUSHATSI. D'autres mobiles avancés de cette exclusion sont le fait qu'ils sont nomades. Il va sans dire que ces motifs sont insatisfaits et par conséquent n'ont pas de teneur consistante dans la mesure où la vérité, l'honnêteté, le bons sens, la vertu n'ont aucune liaison directe avec le fait d'avoir une résidence fixe. Si la sédentarisation avait des liens avec l'installation d'ubushingantahe, beaucoup de gens seraient des bashingantahe.

[58] **BALANDIER (G.),** *op.cit*, p. 33
[59] **ALBERT (E.),** « Une étude de valeurs en Urundi » in *CEA*, 1960, N°2, p. 142

iii) Les jeunes.

Les jeunes sont exclus de l'institution d'ubushingantahe suite au manque d'un âge avancé. Selon la légende, les jeunes ont été incapables de débarrasser le roi de la peau de zèbre qui était collée sur son corps. C'est un vieillard qui aurait résolu ce problème selon toujours la légende et le roi se serait alors écrié :

> « *Ni hime abagabo, abasore nta kamaro* » (qu'on investisse les gens mûrs, les jeunes ne savent rien).

Par leur jeune âge, ils sont dominés par leurs aînés d'où il y a domination entre les cadets qui sont les jeunes et les aînés qui sont ceux investis. Les aînés croient qu'ils connaissent tout à cause de leur âge.
Selon R. LOWIE, « *Le facteur âge est véritablement déterminant de toute la vie sociale* »[60].

Au fait, il y a un conflit de générations qui s'est installé dans toutes les sociétés. Pour justifier leur savoir, les « aînés » font recours aux proverbes des ancêtres pour montrer aux « cadets » leur supériorité en termes de connaissance.

Ainsi des valeurs particulières naissent selon l'âge. A ce propos J.P. COLLEYN explique :

> *« A mesure qu'on vieillit, on progresse vers un état de sacralité et les gens âgés passent pour doués de facultés extrasensorielles. On les croit en contact avec le passé et déjà en position de médiateurs par rapport aux êtres de l'au-delà »*[61].

Ainsi, nous constatons qu'il y a une injustice dans cette institution dans la mesure où par exemple les enfants des baganwa accèdent à cette institution étant jeunes au moment où il y avait des vieux octogénaires qui mourraient sans avoir pris « le bâton » de la sagesse.

[60] **LOWIE (R.)** cité par **NDIKURIYO (D.)**, *op. cit.* p. 26
[61] **COLLEYN (J. P.)**, Eléments d'anthropologie sociale et culturelle, 6 è éd, Revue et augmentée de l'ULB, Bruxelles, 1988, p. 169

En somme, la valeur de l'homme n'est pas liée à son sexe, ethnie, âge, tous les mobiles avancés pour exclure certaines gens étaient sans discutable.

I.2. L'INSTITUTION D'UBUSHINGANTAHE SOUS LA COLONISATION.

I.2.1. Période allemande.

Au Rwanda-Urundi, même si le principe n'était pas formulé de façon explicite, il est certain que le droit des indigènes à être jugés selon leur coutume fut reconnu pendant la période allemande au Burundi. Le maintien de l'application du droit coutumier n'était pas considéré comme incompatible avec l'expansion normale du progrès à la condition d'exclure toutes les coutumes dites « barbares » ou contraire à la civilisation et, à le morale[62]. L'autorité allemande a reconnu aux autorités locales burundaises dans l'administration de la justice coutumière. Aucun texte n'a en effet organisé les juridictions indigènes sous l'occupation allemande[63].

I.2.2. Période belge.

I.2.2.1. Admiration.

Au début de la présence belge au Rwanda-Urundi, le premier résident P. RYCKMANS montre la pertinence et même la beauté de l'organisation sociale et politique du Burundi et les différentes institutions sur lesquelles elle était fondée. Depuis cette période les écrits sur les institutions traditionnelles[64] ne tariront pas d'éloge à l'endroit de l'institution des bashingantahe. Nous pouvons citer le missionnaire A. DELACAUW qui est parmi celui qui a le plus admiré l'organisation du Burundi traditionnel.

[62] **VANDERLINDER (J.),** Essai sur les juridictions du droit coutumier dans les territoires d'Afrique Central, Bruxelles, Académie royale des sciences, p. 116

[63] **BOURGEOIS (R.),** *op. cit.* p. 249

[64] **RYCKMANS (P.),** Notes sur les institutions, mœurs de l'Urundi, in Rapport sur l'administration belge du Rwanda-urundi en 1925, Bruxelles, pp. 34-58

Dans le même sens, l'ethnologue allemand H. MEYER dont le livre est écrit en 1916 eut énormément de succès dans les milieux des colonisateurs. Il a généralement une opinion favorable sur le pays et ses habitants sans nommer expressément l'institution des bashingantahe il ne peut pas éviter d'en signaler l'existence. Aussi parle – t – il d'un conseil qui entoure le roi.

I.2.2.2. Marginalisation.

La colonisation n'a pas tardé d'entreprendre un mouvement de marginalisation et finalement d'exclusion de toutes les institutions traditionnelles valables et plus particulièrement celles des bashingantahe.

Dès leur arrivée en 1916, les Belges se pressent de remplacer les juridictions indigènes par leur code et une organisation judiciaire propres à eux pour la répression des délits, laissant ensuite les litiges civils entre autochtones aux mains des autorités coutumières.

Ce remplacement sera sanctionné par un texte juridique : l'ordonnance législative du 06 avril 1917 du commissaire général dans les territoire de l'Est Africain allemand occupés par la Belgique.

A son article 4, cette ordonnance soumettait le pouvoir politique et judiciaire des sultans (chefs locaux) aux instructions du Commissaire Général.

Dans la deuxième étape, ce remplacement se fit encore plus précis sur base du fameux rapport sur l'administration du Rwanda-Urundi. Pendant l'année 1925, les autorités coloniales prirent en main l'examen des litiges civils indigènes. Désormais écrit le fonctionnaire territoriale belge BOURGEOIS « *Le règlement des palabres fut parti de la besogne quotidienne des administrateurs du territoire* »[65].

Cette pratique entre donc dans les mœurs et dépossède progressivement les anciennes juridictions traditionnelles de leurs prérogatives. En effet, petit à petit l'administration « barbare » plia ses bagages au profit de l'administration colonisatrice.

[65] **BOURGEOIS (R.),** Banyarwanda et Barundi, T 2, la coutume, mémoire de l'institution royale coloniale, section des sciences morale et politique, TXXXV, Bruxelles, 1954, p. 383

S'exprimant dans le même sens pour montrer la perte des prérogatives de l'institution d'ubushingantahe, LOROY et WESTHOF donnent les propos suivants :

> *« La sauvagerie devrait plier devant la civilisation selon deux voies : ou bien l'érosion des anciennes cultures et l'assimilation progressive à la culture européenne ou bien la préservation artificielle d'un univers dit coutumier et la transformation insidieuse des sociétés africaines en réservant des sauvages assagis susceptibles de se servir des contrepoids pédagogique à la beauté du monde moderne »*[66].

L'administration belge continue sa politique de destruction en dégradant, en limitant les prérogatives des pouvoirs traditionnels. Ainsi, les propos de G. BALANDIER précise :

> *« La dénaturation des unités politiques traditionnelles, la dégradation par dépolitisation, la rupture des systèmes traditionnels de limitation de pouvoir, l'incompatibilité de deux systèmes de pouvoir et l'autorité et enfin désacralisation du pouvoir »*[67].

A analyser ces propos, nous constatons que les Belges ont pratiqué une administration indirecte dans le but de socialiser les autorités autochtones. C'était reculer pour mieux sauter car avec le temps ils voulaient ravir le pouvoir des indigènes.

I.3. L'INSTITUTION D'UBUSHINGANTAHE APRES L'INDEPENDANCE

Contrairement à ce que l'on pouvait penser ou entendre, la période post-coloniale n'a jamais favorisé l'institution d'ubushingantahe. De prime abord, la tradition laissée par la colonisation va continuer et même va se renforcer. Ensuite, sous prétexte de la reprise de ces anciennes actions, elle

[66] **LOROY** et **WESTHOF**, Législation du Rwanda-urundi, édition technique et scientifique, Bruxelles, 1954, 2ème édition, p. 24

[67] **BOURGEOIS (R.)**, *op. cit.* p. 384

sera soumise à l'inféodation des régimes en place qui de manière progressive la vident de sa substance.

I.3.1. Renforcement de l'influence coloniale.

Les autochtones croyaient qu'avec l'indépendance la situation allait changer. Pourtant la forte colonisation qui s'était implantée ne va pas disparaître avec la fin de la période coloniale.

En ce qui concerne l'institution d'ubushingantahe, la fonction de rendre justice va continuer mais elle ne sera pas confiée aux illettrés comme auparavant surtout que l'on gravissait les échelons.

Du point de vue administratif, on recourt à des fonctionnaires instruits alors qu'auparavant on faisait recours aux bashingantahe. Le critère de compétence devient le niveau d'instruction. Les valeurs et les coutumes servent de moins en moins dans la gestion de la société burundaise.

I.3.2. L'instrumentalisation.

Une certaine nostalgie va apparaître à tous les niveaux tendant à un retour aux valeurs ancestrales. Mais cette nostalgie va recevoir une réponse tout à fait ruineuse de l'instruction des bashingantahe.

Elle va être folklorisée à travers les fameuses cérémonies d'investiture collective organisées par les autorités communales dans les « maisons du parti » unique d'alors. Elle sera ensuite et de ce fait politiquement instrumentalisée puisqu'elle est prise en charge par ce parti et mise au service de ce dernier.

GAHAMA s'exprime en ces termes :

> « *Il eut une confusion totale entre l'autorité politique et l'autorité politique morale. Plus exactement il eut inversion entre les deux. Désormais l'unique critère tendra à être celui de l'appartenance politique, l'intégrité morale pouvant passer au second plan ou disparaître* »[68].

[68] **GAHAMA (J.)**, *op.cit*, p. 94

L'institution d'ubushingantahe était bel et bien politique contrairement à ce que les non-avisés veulent nous faire croire comme quoi elle a été et sera toujours apolitique.

Notre informateur déclare : « *Abashingantahe barigenga, ntibakorera ubutegetsi* »[69]. Littéralement les bashingantahe sont indépendants, ils ne sont pas au service du pouvoir politique. Toutefois, au moment de la prestation du serment la présence de la personne du roi était toujours citée pour avoir accès à l'étiquette d'ubushingantahe. Cela nous paraît montrer que l'institution était au service du pouvoir. Le fait d'évoquer le nom du roi montrait l'omniprésence du pouvoir royal. De ce qui précède, nous pouvons affirmer que l'institution d'ubushingantahe était instrumentalisée par le pouvoir. De cette manière nous sommes du même avis que J. NIMUBONA quand il s'exprime de la manière suivante :

> « *Les notables étaient investis au nom du roi et non à la nation et de surcroît, elle portait un cachet politique* »[70].

Selon le même auteur, l'institution porte par ce fait la marque de la personnification et de la personnalisation des actes politiques autour du roi[71].

Aussi du temps du parti unique, les bashingantahe prêtaient serment au nom du parti UPRONA au moment où le président de la République était en même temps président du parti.

En effet, J. NIMUBONA écrit davantage : « *ce n'est donc pas parce que la procédure et les conditions permettant d'accéder à l'étiquette d'ubushingantahe n'était pas édicté par la cour que l'on peut conclure que cette institution était indépendante* »[72].

[69] Entretien fait à Mugano le 09/07/2006
[70] **NIMUBONA (J.)**, *op.cit*, p. 284
[71] Idem, p. 285
[72] Idem, p. 286

I.4. L'INSTITUTION D'UBUSHINGANTAHE SOUS LA REPUBLIQUE.

I.4.1. Sous la première République.

Au lieu de sauvegarder les valeurs de la société traditionnelle, on a instauré le nouveau système. Pendant cette période, nombre de personnes furent investies collectivement surtout lors de l'inauguration des « maisons du parti » Uprona et ceci à travers tout le pays. C'est donc à partir de ce moment que la richesse devient le caractère pour accéder au statut des bashingantahe.

En 1972 dans son discours lors de l'installation du conseil des notables, le président a dit que l'institution est remarquable et qu'il faut la sauvegarder[73]. Cependant, aucune loi n'est intervenue pour concrétiser cette volonté. Au fait, le conseil des notables est resté lettre morte parce qu'aucune loi n'est venue la supprimer ni la réglementer.

I.4.2. Sous la deuxième République.

La deuxième République a été caractérisée par un essor économique et pour éviter des consommations inutiles, la pratique d'investiture à l'institution d'ubushingantahe fut supprimée. A partir de ce moment, on a constaté une inflation de cette institution dans la mesure où n'importe qui pouvait le devenir de façon formelle sans avoir parcouru toutes les étapes qui y conduisaient. De cette manière, l'institution perd sa crédibilité car des pots de vin furent donnés. Cela s'entend parce que le diplôme si petit soit-il, une fonction administrative, un statut social ou l'entrée à l'armée suffisait pour accéder au grade de l'institution des bashingantahe. Les choses ont évolué ainsi avec la disparition progressive de cette institution jusqu'au régime de la troisième République.

I.4.3. Sous la troisième République.

Comme les deux précédentes, la troisième République n'a pas pu elle non plus aussi redresser la situation. Le régime issu des élections n'a pas non plus donné satisfaction à cet égard. Les tâches dévolues aux sages semblent

[73] Discours du président de la République, in Flash - Infor, N°611 du 18 octobre 1972, p. 5 et 8

disparaître progressivement, il a perdu son rôle et ne jouit plus de crédibilité. Aujourd'hui, les sentences rendues par eux ne sont pas exécutées.
Ecoutons ces propos : « *Imanza baca ntizubahirizwa benshi baca bunguruza mu ma sentare* »[74] (littéralement, les sentences rendues par les sages n'ont pas de valeur, certains vont dans les échelons supérieurs notamment dans les tribunaux).

En effet, nous constatons que l'institution d'ubushingantahe a perdu son rôle, elle n'a plus de crédibilité car nous dit notre informateur « *Mbega twobemera gute mugihe batira umutunzi naho aba umuntu atagira ijambo* »[75]. (Littéralement comment pouvons nous les respecter alors qu'ils investissaient les gens surtout riches mais sans parole du tout).

Toutefois, pour faire asseoir son pouvoir, le président BUYOYA s'est appuyé sur les valeurs dites positives. Parmi celles-ci, l'ubushingantahe est le référentiel. C'est dans cette optique que la politique de la réconciliation basée sur l'unité nationale et la revalorisation d'ubushingantahe a vu le jour car elle était liée aux enjeux politiques du moment.

[74] Anonymat, entretien fait le 5/7/2006 à BIHANGA
[75] Anonymat, entretien fait le 5/7/2006 à NTEGA

CHAP II : PRESENTATION DU TRAVAIL DE TERRAIN.

II.0. PRESENTATION DE LA COMMUNE.

La commune de MATANA qui fait l'objet de notre recherche est l'une faisant partie de la province de BURURI. Cette dernière compte neuf communes: Bururi, Vyanda, Rumonge, Songa, Buyengero, Burambi, Rutovu, Mugamba et enfin Matana.

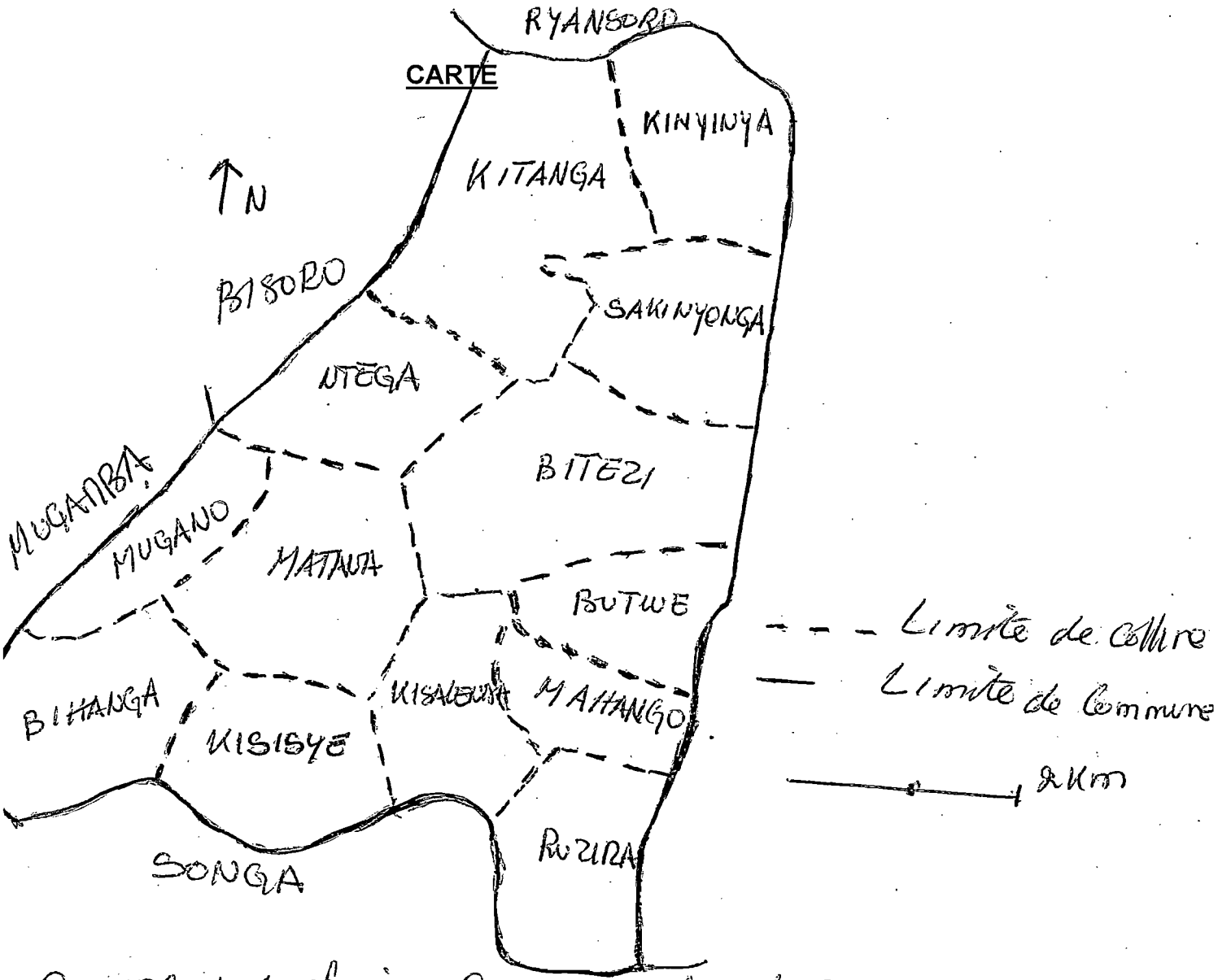
La commune de Matana fait frontière avec :

iv) Au nord par la commune de Bisoro (province MWARO)

v) Au sud par la commune de Songa

vi) Au nord-est par la commune de Ryansoro (province de GITEGA)

vii) A l'ouest par la commune de Mugamba



Source : Archives Communales de MATANA

La commune de Matana compte treize collines de recensement comme le montre la carte N°1. Les treize collines sont Matana, Butwe, Kinyinya, Gitanga, Sakinyonga, Ntega, Bitezi, Mahango, Rusira, Bihanga, Gisisye, Gisarenda et enfin Mugano.

Elle couvre une superficie de 20.540 hectares[76]. Son chef-lieu se situe à Gitandu tout juste au bord de la route asphaltée de la RN7, c'est à 83 km de Bujumbura.

Signalons que les 13 collines de recensement forment deux zones qui forment en tout la commune de Matana.

Voici le tableau synthétisant la répartition des collines en différentes zones.

Zone Gasibe	Zone Matana
- Bitezi	- Matana
- Sakinyoga	- Mugano
- Gitanga	- Bihanga
- Kinyinya	- Gisisye
- Butwe	- Gisarenda
- Ntega	- Ruzira
	- Mahango

II.1. APERÇU HISTORIQUE.

II.1.1. Naissance de la commune.

Le 20 octobre 1924, une loi approuva le mandat belge sur le territoire de l'est-africain (Burundi et Rwanda).

Le 21 août 1925, une loi unit administrativement le Rwanda-Urundi à la colonie belge. La résidence fut divisée en neuf territoires parmi lesquels le territoire de Bututsi. Les territoires étaient encore divisés en chefferies ayant chacune un chef. Les chefferies furent à leur tour divisées en sous-chefferies dirigées chacune par un sous-chef.

[76] Archives communales de Matana.

Le territoire de Bututsi fut divisé en chefferies : chaque chefferie était composée de plusieurs sous - chefferies (communes) et jusque-là, la commune de Matana n'avait pas encore vu le jour.

Le 25 avril 1949, une loi portant approbation de l'accord de tutelle sur le territoire du Rwanda - Urundi, lequel avait été approuvé à New York le 13 décembre 1946 par l'assemblée générale des nations unies. Il était précisé que cet accord de tutelle s'appliquerait à l'intégrité sur tout le territoire du Rwanda - Urundi tel qu'il avait été administré à ce moment là par la Belgique.

Par ordonnance législative du 26 juin 1960, les chefferies furent supprimées et remplacées par les provinces et ces dernières étaient au nombre de dix-huit.

En effet, la commune de Matana fut créée par décret n°221/253 du 26 septembre 1960[77].

II.1.2. Evolution politico-administrative.

De 1960 à 1965, les communes sont administrées par les chefs appelés bourgmestres assistés d'un conseil communal. Celui-ci est composé des membres élus au suffrage universel direct en raison d'un membre par tranche de 150 contribuables.

Le 1er mars 1962, une loi définit les divisions territoriales du Burundi. Le royaume du Burundi était divisé en huit provinces dirigées par les gouverneurs de province. Chaque province comprenait un ou plusieurs arrondissements administrés par les commissaires d'arrondissement. Les anciens territoires sous la colonisation correspondaient en gros aux provinces et les anciennes provinces créées en 1960 aux arrondissements. A cette époque, la commune de Matana était administrée par le bourgmestre.

[77] **BOROU**, ordonnance législative n°221/253 portant création des provinces du Burundi du 26 septembre, 1960, p. 1163

A la suite de la crise politico-ethnique de 1965, l'arrêté loi N° 001 / 798 du 30 octobre 1965 mettait en place une administration provisoire des communes. L'administration communale provisoire était composée d'un administrateur communal et d'une assemblée communale.

L'administrateur était désigné par le gouverneur de province sur proposition du commissaire d'arrondissement. L'administrateur de Matana depuis cette période de 1965 jusqu'en 1976 était Henry FUMBERI.

Le décret loi n°1/26 du 30 juillet 1977 opéra une réforme importante dans l'organisation communale. Ce décret disposait que le territoire du Burundi était divisé en communes dont les délimitations étaient fixées et modifiées par l'administrateur communal, les chefs des zones et le conseil communal. La commune fut dirigée à cette époque par Dominique KABAYABAYA.

En vertu de la constitution du 20 novembre 1981 promulguée par le président BAGAZA, le décret-loi N°1/29 du 24 septembre 1982 procéda à une nouvelle délimitation des provinces et des communes. Le pays fut divisé en quinze provinces et 114 communes. Avec ce décret, les arrondissements furent supprimés.

Le tableau suivant reprend la liste des administrateurs depuis 1960 jusqu'aujourd'hui, leur « ethnie » ainsi que leur origine.

Période	Nom et prénom	Ethnie
1923-1927	PETRONI Louis	ganwa
1927-1953	GIKORO	tutsi
1953-1959	NDAKOZE André	tutsi
1959-1962	BISU Simon	tutsi
1962-1965	YUNYIKA Ezechiel	tutsi
1965-1977	FUMBERI Henry	tutsi
1977-1984	KABAYABAYA Dominique	tutsi
1984-1993	SIMBIZI Cyriaque	hutu
1993-1998	NDIKURIYO Didace	tutsi
1998-2005	HABONIMANA Augustin	hutu
2005-2009	HAGERIMANA Emmanuel	hutu

Source : Tableau fait nous –mêmes à partir de notre enquête de 2006.

II.2. TRAITS GENERAUX DE LA COMMUNE.

II.2.1. Infrastructures

II.2.1.1. Ecoles primaires

La commune de Matana possède d'importantes écoles primaires. Elles sont réparties dans toutes les zones que compte cette dernière. Nous en dénombrons les suivantes : Mugano, Murango, Kibungo, Gisisye, Rubanga, Bitezi, Gasibe, Nyagihotora, Kiriza, Butwe[78]. D'autres sont en cours de planification.

II.2.1.2. Ecoles secondaires

La commune de Matana compte jusqu'à présent six écoles secondaires dont deux sont des anciennes lycées : c'est-à-dire le lycée de Matana et le lycée de Rubanga. Les quatre autres sont le lycée communal de Matana, collège communal de Nyagihotora, collège communal de Bitezi et le collège communal de Ruzira et récemment le collège de Buraniro vient d'être inauguré par le 1^{e} vice – président de la République.

II.2.1.3. Infrastructures Sanitaires

La commune de Matana est moins riche en infrastructure sanitaire. Elle compte un seul hôpital non équipé en matériel soignant et en ressources humaines. Elle compte néanmoins, pour faire face à cette pénurie d'infrastructures sanitaires, trois centres privés pour venir en aide aux besoins des patients.

II.3. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES.

II.3.1. Son marché.

La commune de Matana tire ses recettes de son marché. C'est un marché moderne et il est beaucoup fréquenté suite à son emplacement sur la route asphaltée.

[78] Archives de l'inspection cantonale de Matana.

Aussi faut-il souligner qu'au moment où nombre de communes n'ont pas où faire vendre leur cheptel, la commune de Matana est l'une des rares qui possèdent le marché de vaches, de chèvres et de moutons et ce dernier fait entrer beaucoup de recettes dans la caisse communale.

II.3.2. Domaine agricole.

Comme bon nombre des communes du Burundi, la commune de Matana vit essentiellement de l'agriculture. La population vit de la banane, du sorgho, du haricot, du maïs, de la patate douce, de la pomme de terre. Signalons au passage dans ce passage que la commune de Matana n'a pas de culture de rapport, ce sont seulement les cultures vivrières qui font vivre la population. Néanmoins, un projet de la culture du thé en provenance de l'office théicole de Tora est en cours d'élaboration[79].

II.4. GUERRE CIVILE DE 1993.

II.4.1. Origine lointaine

II.4.1.1. Guerre civile de 1972.

La crise de 1972 est une crise de nature politico - ethnique, elle n'est pas née spontanément mais elle est le fruit des événements vécus qui se sont succédé et qui n'ont pas trouvé des solutions satisfaisantes. C'est notamment les crispations survenues pendant les élections de 1961, les événements sanglants de 1965 à Kamenge et ceux de 1969 à Busangana.

En effet, la crise de 1972 a beaucoup fait souffrir la population en général et celle Hutu en particulier.

Même si la guerre a commencé au sud du pays, la propagation à l'échelle nationale n'a pas tardé en visant l'ethnie hutu et la commune Matana n'a pas été épargnée. Ainsi, après la propagation dans tout le pays, beaucoup de familles hutu furent massacrées innocemment dans tout le pays.

[79] Propos de l'agronome communal de Matana le 9/7/2006. à Gitandu.

II.4.2 Cause directe.

II.4.2.1 La mort du président NDADAYE.

La crise de 1993 trouve dans ses causes directes la mort du président Melchior NDADAYE. C'est après l'annonce de la mort de celui-ci que presque partout au Burundi des barbaries d'assassinat sont enregistrées dans toutes les provinces, dans toutes les communes et partout dans toutes les zones du pays.

En somme, les prétextes de la crise de 1993 sont bel et bien l'assassinat du président car partout les chantages véhiculés à cette époque étaient : « *Nous avons assassiné les batutsi car ils ont tué notre président* »[80]

III.5 PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE.

Dans cette partie, il s'agit de recueillir toutes les réponses que nous interlocuteurs ont pu donner aux questions que nous avions pu élaborer avant d'entreprendre l'enquête.

[80] Anonymat, 48 ans, entretien fait le 11/7/2006 à Matana

Informateur I **BITARIHO Pamphile**

Age 65 ans

Colline Mugano

Zone Matana

Q 1 Selon vous, qu'est ce qu'un mushingantahe ?

R 1 C'est une personne hors du commun qui dit la vérité.

Q 2 Selon vous, quel est le comportement d'un mushingantahe ?

R 2 Il doit être impartial, l'homme qui arbitre sans rien demander aux personnes en conflit.

Q 3 Quelles sont les qualités d'un mushingantahe ?

R 3 Il doit être courtois, honnête, impartial.

Q 4 Faut-il être de sexe masculin pour être mushingantahe ?

R 4 Bien sûr, il faut être un homme.

Q 5 Trouvez-vous normal le refus de l'investiture aux femmes ?

R 5 C'est normal puisque depuis longtemps, aucune femme n'a été investie.

Q 6 Pour être investi, y a –t-il des exigences matérielles ?

R 6 Non, on exige seulement les qualités morales.

Q 7 Quel est le comportement qui doit caractériser le mushingantahe pendant la guerre ?

R 7 Le mushingantahe doit être neutre, il doit dépasser l'ethnisme, le régionalisme.

Q 8 Pendant la crise de 1972, les Bahutu ont été tués, à qui incombe la responsabilité ?

R 8 La responsabilité incombe à l'administration.

Q 9 Y aurait-il eu implication des bashingantahe ?

R 9 A ce que je sache aucun mushingantahe n'a été impliqué.

Q 10 Ici à Matana, certaines terres des Hutu ont été expropriées. Par qui ?

R 10 C'est vrai que certaines terres ont été prises mais pas par les bashingantahe.

Q 11 Au retour de l'exil en Tanzanie, quel a été le rôle des bashingantahe pour rétablir les rapatriés dans leurs droits?

R 11 Les bashingantahe n'ont ménagé aucun effort pour les accueillir.

Q 12 Quelle attitude les bashingantahe doivent prendre pendant la propagande ?

R 12 Ils doivent être apolitiques.

Q 13 Pendant la crise de 1993, la commune de Matana n'a pas souffert, y aurait-il eu intervention des bashinganathe ?

R 13 N'eussent été ces derniers, la crise aurait éclaté.

Q 14 Pensez-vous que les bashingantahe sont capables d'empêcher des massacres déjà préparés ?

R 14 Je crois que les bashingantahe sont capables d'empêcher certaines barbaries préparées car depuis fort longtemps, les bashingantahe sont le pilier de l'ordre, de la stabilité.

Informateur II **NDIHOKUBWAYO Jean**

Age 67 ans

Colline : Kitanga

Zone Gasibe

Q 1 Selon vous qu'est ce qu'un mushingantahe ?

R 1 Chez nous Il doit être de sexe masculin et doit avoir été investi.

Q 2 Selon vous, quel est le comportement d'un mushingantahe ?

R 2 Normalement, il doit être impartial mais la réalité est autre.

Q 3 Quelles sont les qualités d'un mushingantahe ?

R 3 Normalement, il doit être courtois, honnête.

Q 4 Faut-il être de sexe masculin pour être mushingantahe ?

R 4 C'est la première condition mais les jeunes garçons n'ont pas l'accès. Quant aux femmes, elles n'auront jamais ce statut même si elles possèdent des qualités qui puissent exister.

Q 5 Trouvez-vous normal le refus de l'investiture aux femmes ?

R 5 Ce n'est pas normal, seulement les bashingantahe ont voulu verrouiller leur catégorie pour que puisse entrer quelqu'un selon leur volonté.

Q 6 Pour être investi, y a –t-il des exigences matérielles ?

R 6 Beaucoup d'exigences. On doit donner beaucoup aux bashingantahe. C'est-à-dire beaucoup de cruches de bière.

Q 7 Quel est le comportement qui doit caractériser le mushingantahe pendant la crise ?

R 7 Normalement, il devrait être apolitique mais par exemple pendant la crise de 1972, certains bashingantahe, pour avoir de grandes étendues de propriétés, ont exproprié certains Hutu.

Q 13 Pendant la crise de 1993, la commune de Matana n'a pas beaucoup souffert, y aurait-il eu intervention des bashinganathe ?

R 13 Je crois que non parce que la commune de Matana n'a pas beaucoup de bashingantahe plus que les autres localités qui ont beaucoup souffert.

Q 14 Pensez-vous que les bashingantahe sont capables d'empêcher des massacres déjà préparés ?

R 14 Je crois que non puisque depuis longtemps, comme les tueries sont des fois préparées par les autorités, les bashingantahe ne font que suivre.

Q 8 Pendant la crise de 1972, les Bahutu ont été tués à Matana, à qui incombe la responsabilité ?

R 8 Le pouvoir de cette période est responsable mais aussi les bashingantahe ne sont pas à épargner.

Q 9 Y aurait- il eu vraiment implication des bashingantahe ?

R 9 A ce que je sache, mon père qui était commerçant au centre de négoce de Matana a été tué avec la complicité d'une personne tutsi et cette dernière était membre de l'institution d'ubushingantahe sur la colline Bihanga.

Q 10 Ici à Matana, certaines terres des Hutu ont été expropriées. Par qui ?

R 10 Certaines sont occupées par certaines familles tutsi, et parmi ces dernières, il y a des bashingantahe.

Q 11 Au retour de l'exil en Tanzanie, quel a été le rôle des bashingantahe pour rétablir les rapatriés dans leurs droits ?

R 11 Comme le conflit opposait ces rapatriés aux grandes familles tutsi, les procès n'ont pas encore été rendus et je doute que la sentence soit en faveur des rapatriés.

Q 12 Quelle attitude les bashingantahe doivent prendre pendant la propagande ?

R 12 De façon idéale, les bashingantahe devraient garder la neutralité mais chez nous, ce sont les bashingantahe qui propageaient les idéologies des partis politiques.

Informateur III **KARORERO Mathias**

Age : 29 ans

Colline :Kitanga

Zone :Gasibe

Q 1 Selon vous, qu'est ce qu'un mushingantahe ?

R 1 C'est une personne qui, sans distinction de sexe ni d'âge, fait régner l'ordre partout.

Q 2 Selon vous, quel est le comportement d'un mushingantahe ?

R 2 Un mushingantahe doit être un homme pondéré, impartial, qui dit la vérité.

Q 3 Quelles sont les qualités d'un mushingantahe ?

R 3 Il y a beaucoup des qualités mais la première est la vérité.

Q 4 Faut-il être de sexe masculin pour être mushingantahe ?

R 4 Normalement, c'est celui qui dit la vérité sans être contraint par quiconque, qu'il soit homme, femme, jeune qui devrait être un mushingantahe.

Q 5 Trouvez-vous normal le refus de l'investiture aux femmes ?

R 5 Il est incompréhensible d'empêcher les femmes à l'investiture car il y a des femmes qui ont des qualités exceptionnelles plus que les hommes.

Q 6 Pour être investi, y a –t-il des exigences matérielles ?

R 6 Oui, pour accéder au statut d'ubushingantahe, il faut qu'on soit riche. Je me souviens que mon père a vendu un taureau pour qu'il puisse avoir beaucoup de cruches.

Q 7 Quel est le comportement qui doit caractériser le mushingantahe pendant la crise ?

R 7 Normalement, il devrait être apolitique mais par exemple pendant la crise de 1972, certains bashingantahe, pour avoir de grandes étendues de propriétés, ils ont expropriés certains Hutu.

Q 8 Pendant la crise de 1972, les Bahutu ont été tués, à qui incombe la responsabilité ?

R 8 A ce que j'ai entendu, l'administration n'est pas épargnée.

Q 9 Y aurait-il eu vraiment implication des bashingantahe ?

R 9 D'après les propos des uns et des autres, les bashingantahe seraient complices car depuis 1972, et même avant des massacres ont eu lieu au moment où les bashingantahe ont la mission de faire asseoir la paix, faire régner l'ordre. Alors qu'ont-ils fait pendant ces périodes alors que sur toutes les collines, il y a des bashingantahe ?

Q 10 Ici à Matana, certaines terres des Hutu ont été expropriées. Par qui ?

R 10 C'est vrai, les terres des Hutu ont été expropriées par certaines personnalités. Par exemple, j'ai entendu à la radio Isanganiro dans l'émission « *Icibare cacu* », un Hutu de Matana qui disait que Monsieur BIJEJE a pris par force sa maison (magasin) au centre de négoce de Matana et jusqu'à présent, le jugement est en cours et de surcroît BIJEJE est sans doute un mushingantahe.

Q 11 Au retour de l'exil en Tanzanie, quel a été le rôle des bashingantahe pour rétablir les rapatriés dans leurs droits ?

R 11 S'il advient que la personne qui a pris ces terres soit une personne plus aisée, il suffit qu'il donne des pots de vin pour que le procès soit rendu à sa faveur. En un mot, les bashingantahe n'ont rien fait de palpable.

Q 12 Quelle attitude les bashingantahe doivent prendre pendant la propagande ?

R 12 Normalement, comme ils se vantent d'avoir des qualités exceptionnelles pendant la propagande, les bashingantahe doivent être des personnes hors de commun. Ils devraient garder la neutralité en ne se mêlant pas aux sentiments propagandistes mais la réalité sur terrain témoigne le contraire. Pendant la propagande, les bashingantahe n'échappent pas À l'attention de l'ethnisme car les bashingantahe hutu votaient pour le Frobebu et ceux tutsi pour l'Uprona.

Q 13 Pendant la crise de 1993, la commune de Matana n'a pas souffert, y aurait-il eu intervention des bashingantahe?

R 13 Je ne crois pas. Seulement, je pense que l'occupation spatiale a joué un grand rôle. Au fait, les Hutu ne pouvaient amorcer les tueries car sur presque toutes les collines, les Hutu et les Tutsi sont presque, égaux démographiquement parlant.

Q 14 Pensez-vous que les bashingantahe sont capables d'empêcher des massacres déjà préparés ?

R 14 Je pense que les bashingantahe ne sont pas en mesure d'empêcher les massacres dans la mesure où depuis longtemps, des barbaries étaient commises par eux ou à leur instigation.

Informateur IV **NDIKUMANA Pierre**

Age : 38 ans

Colline : Bihanga

Zone : Matana

Q 1 Selon vous, qu'est ce qu'un mushingantahe ?

R 1 Quant à moi, je pense qu'au Burundi personne n'est mushingantahe.

Q 2 Selon vous, quel est le comportement d'un mushingantahe ?

R 2 Selon moi, un mushingantahe doit être caractérisé par la vérité, la courtoisie, l'honnêteté.

Q 3 Quelles sont les qualités d'un mushingantahe ?

R 3 Normalement, le mushingantahe est une personne qui posséderait les qualités de sagesse, qui dit la vérité en toute circonstance et d'autres qui sont similaires.

Q 4 Faut-il être de sexe masculin pour être mushingantahe ?

R 4 C'est une injustice notoire que les bagumyabanga ne peuvent pas accepter. Le fait que ces bashingantahe ne veulent pas que les jeunes, les femmes entrent dans cette institution, c'est parce qu'ils veulent boire seuls les boissons qui leur sont réservées. Sinon, il y a des jeunes, des femmes qui parlent, qui possèdent des qualités exceptionnelles plus que les hommes. Au fait, ils veulent verrouiller cette institution pour que personne ne puisse pas avoir l'accès sans leur aval.

Q 5 Trouvez-vous normal le refus de l'investiture aux femmes ?

R 5 Je viens de le dire tout à l'heure, ce n'est pas normal dans la mesure où les femmes sont les piliers des familles et de cette manière, elles devraient aussi être investies.

Q 6 Pour être investi, y a –t-il des exigences matérielles ?

R 6 Pour accéder à ce statut des bashingantahe, compte tenu de plusieurs étapes qu'on doit parcourir, les greniers doivent être vidés. En effet, beaucoup de cruches de bière doivent être donnés, beaucoup de nourriture, ce qui nous fait constater qu'un pauvre n'accédera jamais à cette institution.

Q 7 Quel est le comportement qui doit caractériser le mushingantahe pendant la crise ?

R 7 Compte tenu des qualités que les bashingantahe sont censés incarner, le mushingantahe devrait dépasser les sentiments ethniques, régionaux, partisans. Toutefois, force est de constater que par exemple pendant la crise de 1972, certains bashingantahe n'ont rien fait et certains ont participé aux tueries des Bahutu.

Q 8 Pendant la crise de 1972, les Bahutu ont été tués, à qui incombe la responsabilité ?

R 8 Bien sûr, les Hutu ont été sauvagement massacrés et je te signale que mon père est parmi ceux-là. A ce que j'ai récolté auprès de mes informateurs, il a été conduit pour être assassiné par un mushingantahe encore vivant. Même si à la tête il y avait le gouvernement de MICOMBERO, les bashingantahe n'ont rien fait pour y résister.

Q 9 Y aurait-il eu vraiment implication des bashingantahe ?

R 9 Ne sois pas une personne qui ignore la réalité au Burundi. Comme tu le sais plus que moi, les bashingantahe étaient sur toutes les collines. Alors comment se fait-il que les Hutu qui étaient les voisins des Tutsi ont pu être rassemblés au chef-lieu de la commune pour être tués. Tu penses que les bashingantahe tutsi n'étaient pas informés ? Ils étaient bel et bien informés.

Q 10 Ici à Matana, certaines terres des Hutu ont été expropriées. Par qui ?

R 10 A ce que je sache, ce sont certaines familles tutsi et parmi ces dernières figurent les bashingantahe.

Q 11 Au retour de l'exil en Tanzanie, quel a été le rôle des bashingantahe pour rétablir les rapatriés dans leurs droits ?

R 11 A ce que je sache, les bashingantahe n'ont rien fait. Par exemple tout près de chez moi, il y a une famille hutu qui est en conflit de parcelle avec une famille tutsi au centre de négoce de Matana. Au fait, ce conflit date de 1972 lorsque la famille tutsi s'est appropriée d'une parcelle au centre de négoce au moment où le propriétaire était en Tanzanie. Dès son retour en 1993, la sentence rendue par les bashingantahe a été en faveur de la personne tutsi. Actuellement, le brave rapatrié a porté plainte aux échelons supérieurs, nous attendons la suite.

Q 12 Quelle attitude les bashingantahe doivent prendre pendant la propagande ?

R 12 Compte tenu de leurs qualités qu'ils pensent posséder, les bashingantahe doivent être apolitiques, ils doivent garder la neutralité.

Q 13 Pendant la crise de 1993, la commune de Matana n'a pas souffert, y aurait-il intervention des bashinganathe ?

R 13 Je doute que les bashingantahe auraient donné leur contribution, en tout cas il doit y avoir d'autres causes.

Q 14 Pensez-vous que les bashingantahe sont capables d'empêcher des massacres déjà préparés ?

R 14 Je pense non car en 1972, les massacres qui étaient préparés par le gouvernement n'ont pas été empêchés par les bashingantahe.

Informateur V **NDUWIMANA Léonie**

Age : 58 ans

Colline : Gisisye

Zone : Matana

Q 1 Selon vous, qu'est ce qu'un mushingantahe ?

R 1 C'est une personne qui dit la vérité, qui arbitre tout conflit sans rien demander.

Q 2 Selon vous, quel est le comportement d'un mushingantahe ?

R 2 Il doit être sage, honnête, courtois.

Q 3 Quelles sont les qualités d'un mushingantahe ?

R 3 Normalement, comme nous apprenons qu'un mushingantahe n'est pas comme les autres, il doit être impartial en arbitrant les conflits.

Q 4 Faut-il être de sexe masculin pour être mushingantahe ?

R 4 Pas nécessairement. Au fait, toute personne possédant les qualités enviées par la population est un mushingantahe quel que soit son sexe, son âge, son ethnie.

Q 5 Trouvez-vous normal le refus de l'investiture aux femmes ?

R 5 Ce n'est pas normal. C'est une simple injustice qu'ont les hommes pour faire soumettre les femmes puisqu'il y a des femmes plus vaillantes que les hommes.

Q 6 Pour être investi, y a –t-il des exigences matérielles ?

R 6 Je te dis la vérité, quelqu'un qui te dira que l'aisance matérielle n'est pas exigée sera en train de mentir. Pour y accéder, ce sont les boissons qui doivent être offertes sans toutefois compter les boissons à offrir par étape.

Q 7 Quel est le comportement qui doit caractériser le mushingantahe pendant la crise ?

R 7 Normalement, l'umushingantahe pendant la guerre, doit être un homme vaillant, un homme hors du commun. Il ne doit pas se mêler aux tentations ethniques, régionales, il doit garder la neutralité mais malheureusement sur terrain la réalité est autre.

Q 8 Pendant la crise de 1972, les Bahutu ont été tués, à qui incombe la responsabilité ?

R 8 Pendant la crise de 1972, les Hutu ont été tués par l'administration avec les bashingantahe à la base.

Q 9 Y aurait-il eu vraiment implication des bashingantahe ?

R 9 De gré ou de force, la vérité est que, les bashingantahe ont une part de responsabilité.

Q 10 Ici à Matana, certaines terres des Hutu ont été expropriées. Par qui ?

R 10 A ce que je sache, les conflits fonciers qui trouvent origine dans la crise de 1972 seraient entre les Hutu expropriés et certaines familles tutsi qui avaient une aisance matérielle à cette période.

Q 11 Au retour de l'exil en Tanzanie, quel a été le rôle des bashingantahe pour rétablir les rapatriés dans leurs droits ?

R 11 Sauf quelques familles qui se sont entendues volontairement, d'autres cas semblables ont dépassé le rang des bashingantahe. Donc ils n'ont pas pu satisfaire les personnes en conflit.

Q 12 Quelle attitude les bashingantahe doivent prendre pendant la propagande ?

R 12 Normalement, les bashingantahe devraient être neutres, ils devraient être les garants de l'ordre partout mais curieusement, ce sont eux qui propageaient les idéologies des partis politiques.

Q 13 Pendant la crise de 1993, la commune de Matana n'a pas souffert, y aurait-il eu intervention des bashinganathe ?

R 13 Je ne pense pas que les bashingantahe aient contribué ni de près ni de loin à la stabilité qui a prévalu à Matana après la mort du président NDADAYE.

Q 14 Pensez-vous que les bashingantahe sont capables d'empêcher des massacres déjà préparés ?

R 14 J'imagine que les bashingantahe sont incapables et d'ailleurs n'eût été la crise de 1972 qui a endeuillé nombre de familles hutu, Matana serait atteinte comme les autres communes du pays. Au fait, je crois que la province de Bururi a été épargnée parce que les Hutu étant ceux qui ont été tués en 1972, ils ne pouvaient pas commencer la guerre car ils avaient encore les séquelles de l'année 1972. En plus, à Matana, les autorités administratives n'ont pas propagé l'idéologie génocidaire comme dans les autres localités.

Informateur VI **NZIKORURIHO Damas**

Age : 42 ans
Colline : Sakinyonga
Zone : Gasibe

Q 1 Selon vous, qu'est ce qu'un mushingantahe ?

R 1 Un mushingantahe est une personne mûre, pondérée, mariée, de sexe masculin et doit avoir été investi.

Q 2 Selon vous, quel est le comportement d'un mushingantahe ?

R 2 Un mushingantahe doit être impartial.

Q 3 Quelles sont les qualités d'un mushingantahe ?

R 3 Un mushingantahe est un homme sage, courtois, impartial, qui ne s'en ivre pas, qui arbitre tout conflit.

Q 4 Faut-il être de sexe masculin pour être mushingantahe ?

R 4 La première condition est d'être un homme marié et non une femme.

Q 5 Trouvez-vous normal le refus de l'investiture aux femmes ?

R 5 Je trouve normal ce refus parce que si les femmes deviennent bashingantahe, il y aura égalité entre le mari et son épouse et de cette manière, l'épouse ne respectera jamais son mari.

Q 6 Pour être investi, y a –t-il des exigences matérielles ?

R 6 Les bashingantahe exigent prioritairement les qualités morales et non l'aisance matérielle. Seulement, les bashingantahe exigent ce qu'on appelle « agatutu k'abagabo » littéralement l'abri des bashingantahe.

Q 7 Quel est le comportement qui doit caractériser le mushingantahe pendant la guerre ?

R 7 Comme jadis, l'umushingantahe reste debout. Il doit être un homme vaillant, un homme qui prévient tout conflit pouvant naître dans la société.

Q 8 Pendant la crise de 1972, les Bahutu ont été tués, à qui incombe la responsabilité ?

R 8 Pendant la crise de 1972, les Bahutu ont été tués par le gouvernement d'alors, en tout cas à ce que je sache, aucun mushingantahe n'a participé à cette barbarie.

Q 9 Y aurait-il eu vraiment implication des bashingantahe ?

R 9 Peut être par la force du canon sinon, les bashingantahe investis ne peuvent pas commettre de pareilles barbaries.

Q 10 Ici à Matana, certaines terres des Hutu ont été expropriées. Par qui ?

R 10 Vraiment sans trop mentir, il y a effectivement des parcelles des Hutu qui ont été prises après la guerre civile de 1972. Les gens qui les ont prises sont ceux qui avaient des propriétés mitoyennes et parmi ceux-là figurent des Hutu, des Tutsi, des bashingantahe et des non - bashingantahe.

Q 11 Au retour de l'exil en Tanzanie, quel a été le rôle des bashingantahe pour rétablir les rapatriés dans leurs droits ?

R 11 Par exemple, sur notre colline de recensement, je connais trois familles qui sont rentrées de la Tanzanie et dès leur arrivée, nous les avons accueillies jusqu'à leur reconstruire des maisons. En un mot les bashingantahe ont joué leur rôle.

Q 12 Quelle attitude les bashingantahe doivent prendre pendant la propagande ?

R 12 Normalement, les bashingantahe doivent montrer le bon exemple, ils doivent être les garants de l'ordre et de la sécurité mais dans certaines circonstances, ils ne tiennent pas leur engagement.

Q 13 Pendant la crise de 1993, la commune de Matana n'a pas souffert, y aurait-il eu intervention des bashinganathe ?

R 13 Je pense que l'environnement géographique serait la cause de l'accalmie qui a régné puisque toutes les communes de la province Bururi sont restées dans la sécurité au lendemain de la mort du président NDADAYE.

Q 14 Pensez-vous que les bashingantahe sont capables d'empêcher des massacres déjà préparés ?

R 14 Je doute que les bashingantahe ont le pouvoir d'empêcher les massacres car presque partout ailleurs, il y avait les bashingantahe mais ils n'ont pas pu empêcher les tueries. Si la paix a régné à Matana, que personne ne dise que c'est grâce aux bashingantahe, c'est par la grâce de Dieu.

Q 5 Pour être investi, y a –t-il des exigences matérielles ?

R 5 Ici chez nous, même si les bashingantahe ne le révèlent pas, la présentation des cruches de bière est indispensable. Si quelqu'un n'est pas en mesure d'offrir ces cruches de bière, on le fait attendre jusqu'au moment où il en sera capable.

Q 6 Quel est le comportement qui doit caractériser le mushingantahe pendant la guerre ?

R 6 Normalement, pendant la guerre, le mushingantahe doit être un homme modèle, il reste debout sans se mêler aux tentations partisanes, régionales, ethniques.

Q 7 Pendant la crise de 1972, les Bahutu ont été tués, à qui incombe la responsabilité ?

R 7 Franchement parlant, certains Hutu ont été tués. Quant à moi, la responsabilité est au gouvernement de l'époque mais je crois que les gens qui étaient censés être les garants de l'ordre, de la stabilité seraient aussi responsables pour n'avoir rien ménagé pour contrer cette barbarie.

Q 8 Y aurait-il eu vraiment implication des bashingantahe ?

R 8 Si je me réfère aux fonctions que les bashingantahe sont censés jouer, comment se fait-il que les barbaries seraient-elles commises à leurs yeux ? En tout cas, de près ou de loin, les bashingantahe seraient responsables.

Q 9 Ici à Matana, certaines terres des Hutu ont été expropriées. Par qui ?

R 9 A ma connaissance, j'apprends que certaines parcelles notamment du marché de Matana ont été conquises illégalement par certaines gens. Par exemple, j'aurais entendu un différend qui oppose un certain NDIKUMAGENGE (Hutu) et BIJEJE (Tutsi) au sujet d'une maison (magasin) se trouvant au centre de négoce de Matana. Mais à ce que je sache BIJEJE n'est pas un « mukungu ».

Q 10 Au retour de l'exil en Tanzanie, quel a été le rôle des bashingantahe pour rétablir les rapatriés dans leurs droits ?

R 10 D'après ce que j'aurais entendu, au retour des rapatriés, certains ont trouvé leurs terres étant libres mais pour ceux qui ont trouvé leurs terres occupées, tout dépendait de l'occupant. Si c'était quelqu'un de grand, le malheureux avait moins de chances d'être rétabli dans ses droits suite aux pots de vin donnés.

Q 11 Quelle attitude les bashingantahe doivent prendre pendant la propagande ?

R 11 C'est pendant cette période que les bashingantahe doivent montrer leur droiture. Normalement, pendant la propagande, les bashingantahe doivent montrer la neutralité mais la réalité sur terrain a montré le contraire.

Q 12 Pendant la crise de 1993, la commune de Matana n'a pas souffert, y aurait-il eu intervention des bashingantahe ?

R 12 Je pense que croire que les bashingantahe ont contribué au non - éclatement de la crise, serait une utopie. Je crois que la crise n'a pas éclaté suite à d'autres mobiles. Je citerai le manque d'instigateur, la leçon morale trouvée en 1972 sinon l'idéologie génocidaire était là, en témoigne certains ponts qui ont été détruits juste au lendemain de la mort du président NDADAYE.

Q 13 Pensez-vous que les bashingantahe sont capables d'empêcher des massacres déjà préparés ?

R 13 Je pense que non parce que là où les tueries ont eu lieu, les bashingantahe étaient parmi ceux qui ont été assassinés, donc ils ne pouvaient pas empêcher les tueries alors qu'ils étaient aussi les cibles. Aussi, dans les cas pareils où tout le monde était enragé, ils n'étaient pas respectés, ils avaient perdu du respect.

Informateur VIII **MICOMIBI Grégoire**

Age : 62 ans
Colline : Gisarenda
Zone : Matana

Q 1 Selon vous, qu'est ce qu'un mushingantahe ?
R 1 Un mushingantahe est un homme mûr, marié et investi.

Q 2 Selon vous, quel est le comportement d'un mushingantahe ?
R 2 Un mushingantahe est honnête partout où il est, il est courtois, courageux, juge, impartial.

Q 3 Quelles sont les qualités d'un mushingantahe ?
R 3 Un mushingantahe dit la vérité, refuse les pots de vin.

Q 4 Faut-il être de sexe masculin pour être mushingantahe ?
R 4 Comme je suis un mushingantahe, depuis fort longtemps on investissait les hommes mûrs et mariés et non les femmes.

Q 5 Trouvez-vous normal le refus de l'investiture aux femmes ?
R 5 Comme je respecte la tradition et cette dernière étant le pilier sur lequel était construit le pays, je trouve normal cette façon de ne pas investir les femmes, la tradition l'a voulue ainsi.

Q 6 Pour être investi, y a –t-il des exigences matérielles ?
R 6 Les bashingantahe exigent seulement les conditions morales, ceux qui disent autre chose ne font qu'injurier l'institution des bashingantahe.

Q 7 Quel est le comportement qui doit caractériser le mushingantahe pendant la guerre ?

R 7 Que se soit dans les temps normaux ou cruciaux, le mushingantahe montre toujours le bon exemple, il est toujours débout, apolitique.

Q 8 Pendant la crise de 1972, les Bahutu ont été tués, à qui incombe la responsabilité ?

R 8 C'est vrai que les Bahutu ont été tués mais la responsabilité incombe à l'Etat. Les bashingantahe n'ont participé ni de près ni de loin à ces barbaries.

Q 9 Y aurait-il eu vraiment implication des bashingantahe ?

R 9 Tu ne m'as pas entendu ? Je viens de te dire que les bashingantahe sont à exclure des barbaries que nous avons connues en 1972.

Q 10 Ici à Matana, certaines terres des Hutu ont été expropriées. Par qui ?

R 10 A ce que je sache, certaines terres ont été prises illégalement par des voisins exilés, peut être qu'ils ont profité de leur absence parce qu'ils avaient des différends qui les opposaient.

Q 11 Au retour de l'exil en Tanzanie, quel a été le rôle des bashingantahe pour rétablir les rapatriés dans leurs droits ?

R 11 Dès leur arrivée, les rapatriés ont été reconduits dans leurs propriétés et aucun différend n'a échappé aux bashingantahe.

Q 12 Quelle attitude les bashingantahe doivent prendre pendant la propagande ?

R 12 Les bashingantahe, comme ils sont toujours les garants de l'ordre, ils montrent le bon exemple, ils restent debout, ils ne se mêlent pas aux partis.

Informateur VII **BIRIKUNZIRA André**

Age : 58 ans
Colline : Ntega
Zone : Matana

Q 1 Selon vous, qu'est ce qu'un mushingantahe ?

R 1 Selon moi, un mushingantahe est toute personne appréciée par les autres comme une personne de référence, de modèle, elle ne doit pas nécessairement être investie traditionnellement.

Q 2 Quelles sont les qualités d'un mushingantahe ?

R 2 Comme je viens de le dire, le mushingantahe est quelqu'un qui possède les qualités qui sont appréciées par ses voisins. C'est notamment la sagesse, la courtoisie, quelqu'un qui dit la vérité, un juge impartial.

Q 3 Faut-il être de sexe masculin pour être mushingantahe ?

R 3 C'est une façon de vouloir exclure certaines gens sinon les qualités morales que chantent les bashingantahe ne peuvent pas être incarnées par un seul sexe car sur terrain, on constate qu'il y a des femmes, des jeunes qui ont plus de la bravoure que les hommes. C'est une exclusion simple qui n'a pas de fondement.

Q 4 Trouvez-vous normal le refus de l'investiture aux femmes ?

R 4 Aucun argument fondé n'est motivé. Le fait d'imputer aux femmes l'indiscrétion n'est pas fondé dans la mesure où si cela serait vrai, ce n'est pas toutes les femmes qui seraient indiscrètes, donc c'est seulement le phénomène de globalisation dont on fait l'objet les femmes. Aussi, il y a des hommes plus indiscrets que les femmes mais qui ne sont pas exclus de l'institution d'ubushingantahe.

Q 13 Pendant la crise de 1993, la commune de Matana n'a pas souffert, y aurait-il intervention des bashinganathe ?

R 13 Tu crois que c'est grâce à quoi ? Ce sont eux qui ont su garder les sentiments des frodebistes, sinon Matana aurait souffert au même rythme que les autres entités.

Q 14 Pensez-vous que les bashingantahe sont capables d'empêcher des massacres déjà préparés ?

R 14 S'ils sont informés, ils peuvent empêcher les barbaries puisque les bashingantahe sont respectés. De plus, ceux qui commettent de telles exactions sont nos enfants, c'est pour cette raison que nous sommes capables car nous soumettons nos fils.

Au total, le lecteur peut croire que l'enquête n'a pas touché un effectif suffisant de gens mais comme les répondants ont donné plus ou moins les mêmes réponses, nous avons jugé bon de nous arrêter sur huit cas que nous avons jugé pertinent.. La liste allongée sera donnée dans les pages en annexe.

CHAP III ANALYSE CRITIQUE DU ROLE DE L'INSTITUTION D'UBUSHINGANTAHE PENDANT LA CRISE DE 1993.

Oser dire que l'institution d'ubushingantahe était capable de tout serait un mensonge mais dire aussi que cette dernière n'a rien fait dans la société burundaise serait aussi commettre une erreur. L'institution dont nous voudrions analyser l'œuvre pendant la crise de 1993 est née depuis longtemps.

Ainsi, en se basant sur les tenants de la tradition burundaise, l'institution d'ubushingantahe incarne toutes les qualités morales nécessaires, c'est ce qui ressort des propos de A. NTABONA lorsqu'il écrit :

> « *Face à la monarchie sacrale traditionnelle située au sommet de l'Etat et de la société, face à une administration pyramidale descendante émanant de la cour royale, le mushingantahe était debout, incarnant des aspirations issues de la barre. Il était un complément de l'administration et se sentait être un gardien indéfectible de la société* »[81].

De ces propos, nous voyons que le mushingantahe jouait le rôle de gardien de la société du moins si nous croyons aux propos de l'auteur.

En effet, comme on nous dit que les bashingantahe ont toujours joué le rôle incontournable dans la société, comment se fait-il que depuis longtemps des injustices, des assassinats, des actes inhumains, etc. ont été commis en leur présence ? Seraient-ils complices ? Seraient-ils dépassés par les événements ? Ou seraient-ils désintéressés ?

Nous voudrions que toutes ces questions trouvent des réponses dans ce chapitre.

Ainsi, l'histoire du Burundi nous dit que grâce à l'institution d'ubushingantahe, le Burundi n'a pas connu des cauchemars ; bref la tradition ne tarit pas d'éloge pour cette institution. Toutefois, nombre d'auteurs qui ont écrit sur le Burundi reconnaissent que le Burundi n'a pas connu un paradis

[81] **NTABONA (A.),** « Pour un passage par l'institution des sages », in *ACA* N°1-2, 1998, p. 86

terrestre : il a connu des injustices, des règlements de compte, des morts comme le fait souligner H.P. CARTZ :

> « *La mort d'un roi entraînait toujours une compétition entre ses frères et ses fils* »[82].

Selon cet auteur donc, nous constatons que comme le pouvoir est un gâteau que les acteurs politiques veulent partager, après le décès du roi, les princes s'acharnaient pour désigner son successeur et cela se faisait bel et bien aux yeux des bashingantahe.

Et T. NSANZE d'ajouter : « *les différends de la suprématie régnaient au sein de la classe dirigeante de Ganwa (prince de sang) unique détentrice des destinées politiques avant l'indépendance* »[83].

En somme, nous constatons qu'avant la période de 1993, des conflits sanglants ont été commis en présence de l'institution d'ubushingantahe, il nous reste à savoir ce qu'en est dans la commune de Matana pendant cette période.

III.1 L'INSTITUTION FACE À LA CRISE DE 1993

III.1.1 Ingrédients de la crise.

II.1.1.1 Idéologies ethniques de 1988-1991

Pour étudier l'histoire d'une période donnée, il serait mieux de remonter en arrière pour voir s'il y aurait des antécédents pouvant éclairer le but de la recherche.

Ainsi donc, une crise ne peut être enclenchée le jour de sa manifestation, elle doit avoir des éléments de sa provocation, bref un cumul de questions qui n'ont pas été satisfaites à un certain moment de l'histoire. Ainsi, la crise de 1988 n'est pas née au hasard, elle était en ébullition bien des

[82] **CARTZ (H.P.)**, Etudiants et constructions nationales au Burundi, Bruxelles, Remarques africaines, 1969, p. 37

[83] **NSANZE (T.)**, Edification de la République au carrefour de l'Afrique, Bruxelles, 1970, p. 68

années avant notamment les moments d'incitation rappelant aux Hutu les événements de 1972.

Dans ces appels à la violence contre les Tutsi, l'identification à la haine ethnique était l'élément central de mobilisation de masse. Ainsi, dans la mise en évidence de la haine ethnique au centre de son enseignement, Rémy GAHUTU, fondateur du PALIPEHUTU donne cette déclaration :

> « *Effectivement, c'est sur notre parti que nous fondons nos espoirs. C'est grâce à lui que nous recouvrons notre indépendance et que nous nous libérons du « ghetto » où tous les tutsi nous ont réduits en nous massacrant et nous forçant à l'exil pour le seul tort d'être né hutu comme si c'était un péché originel* »[84].

Pour faire court à la prétendue méchanceté de l'ethnie tutsi, supposé ennemi traditionnel de l'ethnie hutu, Rémy constate que seule la force contre l'ethnie tutsi est plus que nécessaire pour libérer le peuple hutu en détresse. Ainsi, les propos suivants soulignent :

> « *Depuis que le Burundi existe, les Hutu n'ont vécu en paix qu'avant l'arrivée des Tutsi. Nous entendons lutter pou le recouvrement de cette paix parce que les Tutsi ne nous l'accorderons jamais de bon gré. Pour sortir ce qui est déjà dans la gueule du chien, il faut le recourir à la massue* »[85].

Dans la continuation de l'entretien de la radicalisation de la haine ethnique qui a été le signe précurseur des événements de la crise de 1988, le communiqué du PALIPEHUTU déclare contre les Tutsi :

> « *Les Hutu n'ont jamais connu de respect et ont toujours vécu dans une atmosphère de discrimination, de marginalisation colorée aux massacres périodiques et arbitraires dont les plus spectaculaires furent ceux de 1972 qui ont fait 300.000 tués et 200.000 exilés* »[86].

[84] Texte du PALIPEHUTU in Guich (A), chrétien (J P), le jeune (G), La crise d'août 1988 au Burundi, Paris, Karthala, 1989, p. 179

[85] Ibidem

[86] Communiqué du Palipehutu, *op.cit*, p. 180

Du coup, un autre communiqué n°6 du PALIPEHUTU paru en mai 1988 met un accent particulier sur la part des Tutsi dans le maintien des Hutu dans la misère et la pauvreté ; Ainsi déclare – t – il :

> *« Les quelques Hutu qui ont été épargnés du massacre n'ont plus leurs enfants avec eux, ces derniers lorsqu'ils ne sont pas massacrés, ils sont exilés. Par exemple, on n'a plus un seul enfant hutu dans les écoles, tout le monde est désemparé, les Tutsi ne donnent pas accès aux Hutu à la fonction publique »*[87].

Les ordres donnés par le PALIPEHUTU touchent en grande partie la population hutu avertie depuis longtemps à rester vigilante et à se libérer du «ghetto » où les Tutsi sont supposés les avoir embourbés.

En effet, comme nous savons que les bashingantahe étaient investis pour empêcher toute dérive qui pouvait engendrer tout conflit suite aux qualités morales exceptionnelles qu'ils étaient censés incarner, nous pouvons nous demander leur part de ceux-ci face aux massacres que le Burundi a connus. Nous pensons que les bashingantahe n'ont pas pu être en mesure de contrer ces derniers.

Ainsi, sur ces déclarations du PALIPEHUTU, un mushingantahe hutu nous révèle son impression :

> « *Les bashingantahe surtout hutu ont épousé l'idéologie du PALIPEHUTU dans la mesure où les leurs ont été massacrés en 1972, et parmi les coupables figurent certains bashingantahe tutsi. C'est incompréhensible que les Hutu de Matana soient tués alors que aucun Tutsi a été tué pendant cette période* »[88].

[87] Idem

[88] Anonymat, 75 ans, Umushingantahe, entretien fait 11/7/2006 à GASIBE

De ce qui précède, nous constatons que selon ce dernier interlocuteur, les bashingantahe, bien qu'ils prétendent être apolitiques, ils se sont révélés des acteurs politiques à part entière.

III.2 L'INSTITUTION A LA VEILLE DE LA CRISE

III.2.1 Face au changement politique 1992

III.2.1.1 Face à l'agrément des partis politiques.

La période de 1992 au Burundi a été caractérisée par l'agrément de plusieurs partis politiques et ces derniers ont été agréés dans un climat de malaise qui dégageait principalement deux tendances contradictoires sur le plan idéologique.

D'un côté, des Tutsi qui parlent de l'unité nationale dirigés par le parti UPRONA sous la houlette du président Pierre BUYOYA.

De l'autre côte, nous avons des Hutu qui prônent la démocratie pour échapper au soi-disant apartheid tutsi d'après les dires du PALIPEHUTU dont le FRODEBU était le chef de file.

Ainsi, pendant cette période, l'agrément des partis politiques fut entaché du caractère ethnique comme le précisent ces propos :

> « *Avant et après son agrément, le FRODEBU cherchait ses membres dans les milieux hutu tandis que l'UPRONA faisait de même dans les milieux tutsi* »[89].

En effet, l'adhésion à ces partis allait de pair avec la peur de l'autre ethnie, l'image d'un « ennemi héréditaire » de moins en nous référant aux propos du PALIPEHUTU. La peur réciproque entraînait une peur psychologique énorme entre Hutu et Tutsi. Par exemple, le PP, RPB, PL soutenaient le FRODEBU au moment où le RADDES, PSD faisaient de même pour l'UPRONA.

[89] Anonymat, 72 ans, pensionné de BRB, entretien fait 8/7/2006 à RUBANGA

Ainsi, le rappel des événements tragiques furent des slogans employés pour mobiliser la masse.

Après cette période de tensions fondées sur la peur, suit une campagne électorale émaillée de violences verbales et physiques. Ainsi, sachant les qualités qu'incarnaient les notables, comment ces tensions seraient-elles nourries ? A cette question, répond notre interlocuteur :

> « *A voir comment l'agrément des partis politiques a été entaché de caractère ethnique, épargner les bashingantahe dans le phénomène de mobilisation serait une illusion, bon nombre auraient participé implicitement* »[90]

Dans le même sens d'impliquer les bashingantahe dans la participation de masse à base ethnique, les propos suivants témoignent :

> « *Au chef-lieu de la commune de Matana, en date du 14 juillet 1992, deux chefs des partis Frodebu et Uprona se sont chamaillés en se lançant des slogans violents et ses derniers étaient de notables* »[91].

Ainsi, dans la campagne, les notables sont des vrais propagandistes réels car étant en possession de la parole autorisée capable de toucher la masse paysanne[92].

III. 3 L'INSTITUTION FACE A L'ETHNISATION DE LA CAMPAGNE DE 1992.

Après la présentation des programmes des partis politiques par les candidats, c'est la compétition entre les différends protagonistes auprès de la population. Chaque parti voulait maximiser ses chances pour occuper les devants sur la scène politique. La tâche de propagande était facilitée par les

[90] Anonymat, 50 ans, enseignant au lycée Matana, entretien fait 6/7/2006 à Matana
[91] **NDAYIRAGIJE Adrien**, Enseignant à l'EP Matana, entretien fait 11/7/2006.
[92] **KARISABIYE (D.),** Le poids du pouvoir local dans la mise en place des institutions, mémoire, FLSH, Département d'Histoire, Janvier 2001, p. 54

protagonistes locaux des partis en compétition ayant la mission et le devoir de diffuser les programmes et convaincre la masse paysanne.

En effet, la propagande n'était pas faite ou organisée par quiconque. Elle était menée par des gens instruits au premier rang desquels se trouvent les moniteurs, les petits commerçants mais aussi les autorités coutumières que sont les bashingantahe.

Ainsi, les bashingantahe se sont laissés guider par la campagne comme l'écrit P. NTAHOMBAYE :

> « *Certains bashingantahe se sont laissés aller au mouvement d'ensemble pour participer à tout mal qui se faisait* »[93].

En effet, nous constatons de ce qui précède que les bashingantahe ont manqué la neutralité. Ils ont été emportés par les sentiments, les émotions.

Ainsi, pendant les moments forts de changement politique, l'institution des bashingantahe, de gré ou de force n'a pas pris la distance. Elle a dansé au rythme des acteurs politiques, ils n'ont pas pu s'écarter des passions, des émotions.

Au fait, pendant ce moment où tout le monde avait été dépassé par les événements, les bashingantahe tutsi ne voulaient pas que l'UPRONA perdent les élections, ils voulaient mériter les faveurs des leaders de l'UPRONA qui ne voulaient en aucune façon quitter le fauteuil de commande au moment où d'autres bashingantahe hutu voulaient le changement impérativement.

Ainsi, la responsabilité qui devrait guider les bashingantahe avait perdu son sens comme le fait remarquer A. NTABONA : « *Les individus étaient devenus progressivement des parcelles errantes, des liens de responsabilité avaient perdu de sens* »[94].

[93] **NTAHOMBAYE (P.)**, « Le concept d'umushingantahe et ses implications sur l'éducation de la jeunesse d'aujourd' hui au Burundi » in *ACA*, TXXXV, N° 5, 1985, p. 23

[94] **NTABONA (A.), «** Approche du concept d'umushingantahe et ses possibilités pour l'éducation de la jeunesse aujourd'hui **»** in *ACA*, 1995 / 5, p. 255

Ainsi, de ce manque de neutralité qui devrait guider les bashingantahe, P. PADOVER en définissant la démocratie comme l'appel des sentiments qu'à la raison, voit que les émotions ne pouvaient manquer. C'est pour cette raison que pendant les moments durs, nombre d'acteurs y compris les bashingantahe sont enclins à céder davantage aux sentiments qu'à la raison ; Ainsi écrit-il :

> « *L'usage habile de la rhétorique passionnelle soulève les passions des ignorants et des étendis* »[98].

Et Pierre NDAYITWAYEKO d'ajouter :

> « *Mon enfant a été tué en 1972 pour la simple raison qu'il était hutu et ce coupable était bel et bien le notable de notre colline. Actuellement c'est un agent du tribunal de résidence de la commune Matana. N'ai-je pas raison même si je suis notable d'adhérer à un parti d'obédience hutu ?* »[99].

De ce qui précède, nous constatons que la campagne a été nourrie par les sentiments ethniques et par conséquent, il y a échec des bashingantahe.

Ainsi, pendant la campagne, les sentiments ethniques ont caractérisé les notables alors que la vertu, qualité que devrait incarner ces bashingantahe a été dépassée au détriment des passions, des sentiments, des émotions.

Ainsi, au moment où les bashingantahe étaient supposés les gardiens de l'ordre selon la tradition, la campagne les a utilisés, instrumentalisés.

Les acteurs en compétition s'efforçaient chacun de montrer que la survie de la nation est au prix de la victoire de son parti et les bashingantahe étant des autorités coutumières se sont vus plongés dans la campagne

[98] **PADOVER (P.),** Pourquoi la démocratie ? Paris, Nouveaux horizons, 1967, p. 24
[99] **NDAYITWAYEKO Pierre**, 67 ans, entretien fait au domicile, Gahingure, 13/7/2006

Et Jean NDUWIMANA de renchérir :

> « *Pendant la campagne, c'était difficile de différencier un notable d'une autre personne car le critère ethnie était au premier plan* »[95].

En effet, pendant la campagne de 1992, certaines gens y compris les bashingantahe croyaient que le choix des gouvernants est synonyme de la démocratie au moment où les autres voyaient le pouvoir de la majorité.

Ainsi, nous remarquons que dans les moments durs, les sentiments prennent une place de choix au détriment de la raison. C'est pour cette raison que nous sommes d'avis de notre interlocuteur :

> « *En plus d'être mushingantahe, nous sommes avant tout des personnes comme les autres. Nous avons nos appartenances ethniques et au moment où la campagne était essentiellement ethnique et compte tenu des antécédents que le Burundi a connus, adhérer à une formation ethnique de son ethnie n'est que normal* »[96].

Et B. NDAYIZEYE de renchérir :

> « *La propagande de 1992 était basée sur la solidarité mécanique des Hutu en exploitant les passions hostiles inspirées des guerres des dernières années d'exil que les Hutu ont connu surtout les événements de 1972* »[97].

De ces propos, il ressort que les notables ont été incapables de donner une ligne directrice de la campagne au sein de leurs collines. Ils étaient membres partisans.

Ainsi, nous constatons que l'institution n'a pas joué son rôle de neutralité politique car la campagne a été organisée sur base ethnique d'où l'échec des notables.

[95] **NDUWIMANA Jean**, ancien agronome de la commune Matana, entretien fait le 18/7/2006
[96] **NDIMUBANDI Pierre**, Enseignant à l'EP Gasibe, entretien fait à Rubanga le 17/7/2006
[97] **NDAYIZEYE (B.)** in Carrefour des idées, N°24 du 1er au 15 avril, 1993, p. 3

III.4 L'UBUSHINGANTAHE ET SA PERTE DE L'AUTORITE FACE AU MULTIPARTISME.

L'avènement du multipartisme a eu des avis contraires même si il s'est implanté. Selon Pierre BUYOYA : « *le multipartisme a des mauvais souvenirs dans la mémoire des burundais car il s'est soldé par le tribalisme, le régionalisme et tous les maux que le Burundi a connus* »[100].

Dans le même sens, les bashingantahe épousent l'idée de Pierre BUYOYA en disant : « *la défense du multipartisme parait difficile à être assurée par quiconque en a connu au cours des années précédentes à cause des souvenirs macabres qu'implique son fonctionnement, aux conflits qui naissent avec leur cortège de malheurs, aux antagonistes qui l'ont marqué dans les années antérieures, les bashingantahe seront toujours contre toute constitution qui vient asseoir le multipartisme* »[101].

A y regarder de près, nous voyons que ni le président BUYOYA, ni les autorités coutumières, personne ne souhaitait l'avenue de plusieurs partis. En nous référant aux dires des bashingantahe, on croirait qu'ils ont la force de contrer toute force qui viendra asseoir le multipartisme mais comment la constitution qui n'avait d'autre objectif d'instaurer le multipartisme a – t – elle été votée à plus de 92 % ?

Ainsi, même si les bashingantahe ne voyaient pas de bon œil le multipartisme et considérant les résultats du référendum, il convient de conclure que la parole autorisée que les bashingantahe étaient censés incarner perdait de plus en plus sa consistance. Etant situés à la base de la population, ils devraient opposer leur force pendant le référendum qui n'avait d'autre objectif que de dire oui ou non au multipartisme.

[100] Déclaration à l'AFP, 16 mars 1990
[101] Renouveau N° 3247 du 13 mars 1990, p. 7

En effet, en n'accusant pas le multipartisme d'être à l'origine des tensions que le Burundi a connues et en inculpant la part des bashingantahe comme quoi ces derniers ont leur part dans les tensions que le Burundi a connues, Léonard NYANGOMA ne mâche pas les mots en disant :

> « *...ce n'est pas dans un système de multipartisme qu'on a connu de grandes tensions, on les a connues sous un parti unique dont bon nombre se considéraient comme bashingantahe. Il y a des gens qui pensent qu'avec le monopartisme, nous avons pu éviter le problème de l'ethnie, du tribalisme sous le parti unique* »[102].

Ainsi, après le référendum qui a été sanctionné par la mise en place de la constitution à régime multipartiste, le président BUYOYA nomme au gouvernement et à d'autres postes de responsabilités les Hutu et les Tutsi de façon paritaire.

A ce phénomène, l'institution d'ubushingantahe s'insurge en faux contre cette politique de BUYOYA de nourrir l'ethnisme croyant que le président allait fléchir sur sa politique de former son gouvernement. A cela, les propos de Zénon NICAYENZI font remarquer :

« *C'est honteux de voir un gouvernement formé sur base de l'appartenance ethnique. Nous pensons que le gouvernement allait être formé sur base de compétence. Les bashingantahe pensent que cette façon est d'entretenir plutôt l'ethnisme, le régionalisme et autres maux. C'est pourquoi le président de la république devrait nommer aux postes de responsabilité des gens capables sans se référer à l'appartenance ethnique* »[103].

Toutefois, malgré la demande des bashingantahe au président BUYOYA de surseoir sa politique de former le gouvernement paritaire et à d'autres postes de responsabilités, le président BUYOYA reste campé sur sa position.

[102] Renouveau N° 3320 du 17 octobre 1990, p. 3

[103] **NICAYENZI (Z.)** « Institution traditionnelle d'ubushinganthe et la protection de la personne humaine » in culuture et société, Vol XX, 1990, p. 32

Ainsi, en passant outre l'autorité des bashingantahe qui voulaient lui l'imposer la ligne directrice de gouverner, le président de la République s'insurge en faux contre l'institution d'ubushingantahe et au grand jour. Il déclare que étant en dehors du comité exécutif, l'institution d'ubushingantahe, n'a pas de place dans la nomination des gens faisant partie du gouvernement ou d'autres hauts dignitaires. Ainsi, en ne mâchant pas les mots, il déclare :

> « *Ce n'est pas les bashingantahe qui prennent les décisions politiques, c'est le pouvoir exécutif qui a les prérogatives de nommer toute personne jugée apte d'assurer ses responsabilités, ce n'est pas donc aux bashingantahe de proposer les solutions à prendre*[104].

En effet, en voulant faire pression au président BUYOYA, l'institution d'ubushingantahe pensait qu'elle faisait partie du groupe de pression comme le définit R.G. SHWARTZENBERG :

> « *Les groupes de pression se bornent à influencer le pouvoir, cherchent à faire pression sur lui tout en lui demeurant extérieur* »[105].

Néanmoins, malgré les suggestions des bashingantahe, force est de constater que son pouvoir ne s'exerce que sur des questions de petite ampleur.

III.5 L'INSTITUTION FACE AUX ELECTIONS.

Comme nous l'avons vu dans les lignes précédentes, la campagne électorale de 1992 a été entretenue par la haine ethnique. Pendant la campagne, deux blocs radicaux de tendance ethnique ont dominé la mobilisation de la masse pour recueillir le plus de voix possible. Il y avait le FRODEBU de tendance hutu qui était soutenu par le PP, PL, RPB d'une part et l'UPRONA qui était soutenu le PSD, l'ANADDE et le RADDES d'autre part.

[104] Renouveau N° 3441 du 13 mars 1990, p. 5

[105] **SHWARTZENBERG (R .G.),** Sociologie politique, Éléments de science politique, Montchrétien, Paris, 1977, p. 600

Dans cette formation des blocs antagonistes, le manque d'unité nationale a caractérisé les élections de 1992.Pourtant, la population avait voté à plus de 92% la charte de l'Unité nationale.

Ainsi de ce qui précède, Godefroid NYAWAKIRA s'explique :

> « *La formation de ces blocs n'était pas un fait du hasard, le manque d'unité nationale bien que l'initiation de la démocratie au Burundi par BUYOYA avait beaucoup insisté sur ce concept a été aussi le moteur de cette division des blocs* »[106].

Ainsi, comme la campagne était entretenue par la haine, il est fort compréhensible que les élections soient ipso facto ethnique. En effet, vu l'occupation spatiale de la commune de Matana précisément entre les Hutu et les Tutsi, il est fort probable que les élections auraient été caractérisées bel et bien par un cachet ethnique compte tenu des résultats observés en commune Matana : 57,41 % pour l'UPRONA contre 41.18 % pour le FRODEBU, 0.59 % pour le PRP[107].

De ces résultats, nous pouvons dire que les élections de 1992 en commune de Matana étaient presque équilibrées, aucune tendance n'a gagné à majorité, les résultats sont presque égaux.

SIMBINUBA, secrétaire communal constate comme dans les lignes précédentes que la tendance ethnique a dominé les élections :

> « *Compte tenu des résultats du FRODEBU et ceux de l'UPRONA, il ressort que le caractère ethnique a dominé au détriment d'ubushingantahe* »[108].

Dans le même ordre d'idées que les élections ont été nourries, entretenues par la tension ethnique. Les observateurs internationaux qui ont suivi le déroulement des élections confirment cette thèse.

[106] **NYAWAKIRA (G.),** La radicalisation de l'ethnie, cas du Burundi, Mémoire, FLSH, Département d'Histoire, U B, 2001, p. 64.

[107] **SINUNGURUZA (T.),** Les élections au Burundi, Editions Luc PIRE, Bruxelles, p. 121

[108] **SIMBINUBA**, Entretien tenu le 11/7/2006

Ainsi, selon la logique des observateurs sur les élections de 1993 :

> *« N'eût été le facteur ethnique, BUYOYA aurait remporté. En même temps, NDADAYE n'aurait pas gagné car il n'avait pas le même projet de société »*[109].

Dans le « recensement ethnique » dont parlent certaines personnes pendant les élections de 1992, les bashingantahe interrogés révèlent leur incapacité de contrer la situation qui prévalait. Par exemple, les Hutu qui hésitaient à adhérer au FRODEBU sont terrorisés. Pour forcer leur adhésion au FRODEBU, on leur disait :

> *« Prenez la carte du FRODEBU sauf si vous renoncez à être Hutu »*[110].

Et N. MAYUGI de renchérir :

> *« Les propagandistes du parti FRODEBU affirment que les Bahutu qui n'adhèrent pas à ce parti subiront des représailles après sa victoire et qu'ils seront exterminés avec les Batutsi »*[111].

En effet, de ce qui précède, nous constatons que dans les moments durs, les bashingantahe ont renoncé au statut d'ubushingantahe. Certains le faisaient sciemment au moment où d'autres le faisaient malgré eux parce qu'ils étaient sous la menace d'être tués.

III.6 LA CRISE PROPREMENT DITE A MATANA

Lorsque la crise éclata au lendemain de la mort du président NDADAYE, au moment où presque partout ailleurs les tueries faisaient rages, la commune de Matana est restée calme.

[109] **NYAWAKIRA (G.),** *op.cit*, p. 64
[110] **NDAYIZEYE (B.),** *op.cit*, p. 5
[111] **MAYUGI (N.),** « L'état et ka démocratie : la priorité est à l'état » in carrefour des idées, N° 17 du 08 décembre 1992, p. 5

III.6.1 Quelques Manifestations.

i) Destruction des ponts.

Au lendemain de la mort du président NDADAYE, la commune de Matana n'a pas souffert comme les autres localités mais des signes précurseurs ont eu lieu. C'est notamment la destruction de certains ponts reliant la colline de Matana et la colline Kibungo et le pont reliant la colline de Mugano et la colline de Rucamo de la commune Mugamba.

Voulant savoir les coupables de cette destruction et la part des bashingantahe, un pasteur de l'église anglicane nous fait signifier :

> « *C'était les jeunes du FRODEBU qui ont détruit ces ponts et pendant cette période, même les bashingantahe ne pouvaient rien faire car ces jeunes étaient enragés* »[112].

ii) Accueil des rescapés de Ryansoro et Songa.

Lorsque la crise éclata au lendemain de la mort du président NDADAYE, la commune de Matana a été épargnée mais en 1995, suite à la crise qui secouait les communes frontalières notamment Ryansoro et Songa, Matana a dû accueillir les rescapés Un rescapé réfute l'assistance des bashingantahe : « *depuis notre arrivée, aucun mushingantahe nous a aidés, seulement ils venaient coucher avec nos femmes à notre absence* »[113].

En effet, poursuit le même interlocuteur, il y avait une femme répondant à Marthe BARIBWEGURE qui ne cessait de nous prendre en charge.

Ainsi, de ce qui précède, nous constatons que les bashingantahe sont restés indifférents vis-à-vis des personnes qui méritaient une assistance considérable.

Enfin, même si les femmes n'ont pas l'accès au statut d'umushingantahe, bon nombre d'information soutiennent la thèse selon

[112] Anonymat, entretien fait le 13/7/2006

[113] **NDIHOKUBWAYO Macaire**, enseignant à l'EP Kiruri, entretien fait le 16/7/2006

ii) La leçon morale de la crise de 1972.

Un événement malheureux vécu dans une localité bien déterminée à un certain moment de l'histoire peut prévenir un autre événement pareil pouvant naître dans l'avenir. De cette manière, l'adage rundi en parle davantage : « *Akahise gategura akazoza* » littéralement le passé prépare l'avenir.

Ainsi, le fait que la crise n'a pas eu lieu en 1993 dans la localité de Matana n'est pas l'apanage des bashingantahe comme ceux-ci le prétendent. Ainsi, pendant la répression aveugle orchestrée par le gouvernement de la première République, la commune de Matana a été victime dans cette répression des hutu.

En effet, contrairement à ce que les bashingantahe prétendaient être à l'origine de la stabilité qui a prévalu au moment où les autres localités enregistraient des tueries à grande échelle, la commune de Matana est restée dans le calme suite à la leçon de 1972. Epousant l'idée précédente, Joseph NDIZEYE s'explique en disant :

> « *Que personne ne se vante être celui (celle) qui aurait contribué au maintien de la paix à Matana, seulement la commune de Matana a été épargnée comme les autres communes de Bururi suite aux séquelles vécues pendant la crise de 1972* »[116].

Ainsi, nous constatons qu'un événement malheureux a pu prévenir un autre qui allait naître. De ce qui précède, nous sommes de l'avis de J.P. LAPIERRE quand il écrit :

> « *Le conflit social peut contribuer au maintien, à l'ajustement où à l'adaptation des relations et des structures sociales soit en accomplissant une fonction de « soupape de sûreté » qui libère l'unité sociale des tensions qui la menacent soit en renforçant de chacun des*

[116]**NDIZEYE Joseph**, Mémorand en LL Afr, entretien fait le 11/7/2006

groupes engagés dans les rapports conflictuels et en établissant entre eux un équilibre de pouvoirs »[117].

iii) L'environnement géographique.

Une autre raison du non – éclatement de la crise à Matana fut son emplacement géographique. Au fait, son emplacement a été à l'originne du calme. Ainsi, comme la carte de la commune de Matana le montre, elle fait frontière avec les communes de Mwaro et de Gitega, lesquelles n'ont pas connu la crise du moins au lendemain de la mort du président NDADAYE.

iv) L'occupation spatiale.

L'occupation spatiale est l'autre raison majeure qui a sous-tendu la stabilité en commune de Matana. Les Hutu (du FRODEBU) ont eu peur d'amorcer les tueries. En nous référant aux résultats des élections en commune de Matana, nous constatons que bien que les élections aient un cachet ethnique, force nous est de constater que ni le FROBEBU, ni l'UPRONA, n'ont la majorité des suffrages.

Ainsi, l'équilibre de force, la peur de l'ethnie contre l'autre auraient contribué au maintient de l'ordre.

[117] **LAPIERRE (J. P.)**, L'asynchronisme dans le processus de mutation in **BALENDIER (G),** Sociologie des mutations, Paris, Anthropos, 1970, p. 32

CONCLUSION GENERALE.

Tout au long de notre travail, nous avions voulu analyser le rôle joué par l'institution des bashingantahe pendant la crise de 1993 dans la mesure où elle était souvent présentée comme ayant depuis longtemps été la source de stabilité, de l'ordre même pendant les moments cruciaux.

Dans le premier chapitre, nous avons montré son contexte de naissance. Nous avons montré que l'institution d'umushingantahe est née suite à l'autoritarisme du roi qui régnait en monarchie absolue. Nous avons montré dans le même chapitre que bien que l'institution d'ubushingantahe se soit considérée comme la source de vérité, de justice, elle se donnait des qualités imaginaires qui sont sans fondement vu les injustices qui ont été commises par l'institution d' ubushingantahe.

Dans le même chapitre, nous avons montré que les critères d'accès à cette institution étaient verrouillés car richesse venait en première position même si les bashingantahe ne le révèlent jamais. Tout le monde n'avait pas accès : les femmes, les jeunes et les Batwa ne pouvaient pas prétendre à l'institution quelles que soient leurs qualités morales.

Enfin, nous avons montré qu'avec le temps, l'institution a connu une altération précisément suite au contact de la colonisation et aussi aux régimes qui se sont succédé.

Dans le second chapitre, après avoir localisé notre zone d'étude, nous avons montré suite au questionnaire, les impressions qu'ont données les personnes enquêtées. Certaines réponses donnent la force, la puissance à l'institution d'ubushingantahe au moment où d'autres nient catégoriquement l'ubushingantahe notamment en l'inculpant des barbaries que notre pays a connues.

Dans le troisième chapitre, nous avons montré la part des bashingantahe pendant les moments durs notamment les moments de la guerre, de la campagne électorale. Contrairement à ce que les bashingantahe nous font croire comme quoi ils n'ont pas participé aux barbaries que nous avons connues, nous avons prouvé qu'ils n'étaient pas les arbitres mais qu'ils jouaient plutôt la carte de leurs adversaires.

En effet, que ce soit pendant la campagne, pendant les élections, les bashingantahe participaient activement contrairement à leur prétendu apolitisme. Ainsi, pendant ces moments, au lieu de jouer la neutralité, les bashingantahe étaient des acteurs politiques qui propageaient les idéologies de leurs partis politiques respectifs.

De plus, nous avons montré que, bien que les bashingantahe se vantent d'être à l'origine du calme en commune de Matana, D'autres mobiles non imputables aux bashingantahe ont induit la stabilité, lesquelles ne sont pas imputées aux bashingantahe.

Enfin, au terme de ce travail, nous ne prétendons pas avoir épuisé tout ce qui est en rapport avec l'institution d'ubushingantahe. D'autres pistes pourraient faire l'objet des recherches ultérieures.

Toutefois à travers ce travail, nous pouvons dire que nous avons essayé de montrer que l'idéal chanté par les bashingantahe et le réel trouvé sur terrain sont souvent aux antipodes. Les enquêtes que nous avons menées nous ont montré que les tenants de la tradition ont décrit et décrivent toujours l'institution d'ubushingantahe en prenant l'idéal pour le réel.

BIBLIOGRAPHIE.

I. LES OUVRAGES GENERAUX.

1. **ANSART (P.),** Idéologies, conflits et pouvoir, Paris, PUF, 1977.
2. **BALANDIER (G.)**, L'anthropo – logique, Paris, PUF, 1974.
3. **BALANDIER (G.),** Sociologie des mutations, Paris, Anthropos, 1970.
4. **BEACHLER (J.),** Précis de la démocratie, Paris, Calmann – Levy, 1994
5. **BAYART (J.F.),** L'Etat en Afrique, Paris, Fayard, 1989.
6. **BOUDON (R.)** et **BOURRICAUD (F.),** Dictionnaire critique de la sociologie, Paris PUF, 1982.
7. **BORCELL (J.)**, Métiers au féminin pour une égalité des chances, Paris, Unesco, 1985.
8. **BOURGEOIS (R.),** Banyarwanda et Barundi, T2, La coutume, mémoire de l'institution royale coloniale, section des sciences sociales morales et politiques, TXXXV, Bruxelles, 1954.
9. **COLLEYN (J.),** Eléments d'anthropologie sociale et culturelle, 6 éd, Université de Bruxelles, 1998.
10. **DEBEAUVOIR (S.)**, Le deuxième sexe, Paris, Gallimard, 1979.
11. **DURHKEIM (E.)**, Règles de la méthode sociologique, Paris, PUF, 1981.
12. **DELACAUW (L),** Le droit coutumier, Bujumbura, SE, 1936.
13. **FAUCONNET** et **MAUSS**, Sociologie de la grande encyclopédie, TXXX, Paris, PUF, 1978.
14. **FESTINGER (L.)** et **KARTZ (D.),** Les méthodes de recherches en science sociale, Paris, PUF, 1974.
15. **FESTZ (G.),** Mémoire collective et mentalité au Burundi (1900-1986), Histoire sociale de l'Afrique de l'Est, Paris, Karthala, 1981.
16. **GAHAMA (J.)**, L'origine et l'évolution de l'institution des bashingantahe, étude Pluridisciplinaire, Bujumbura, 1991.
17. **GIRARAET (P.),** Mythes et mythologies politiques, Paris, PUF, 1986.
18. **JODELET (D.),** dir, Les représentations sociales, Paris, PUF, 1986.
19. **LOROY** et **WESTHOF**, Législation du Rwanda – Urundi, Usumbura, Presses Lavigeries, 1949.

20. **MBONABUCA (T.),** République du Burundi, Ministère de l'intérieur, imigenderanire iri hagati y'intwaro n'intahe, Bujumbura, Ntwarante, 2006.
21. **MORIER (H.),** Dictionnaire Rundi de poétique et de rhétorique, Paris, PUF, 1975.
22. **NTABONA (A.)** et al, L'institution des bashingantahe au Burundi, 1999.
23. **NTAHOKAJA (J. B.),** Imigani – ibitito, Bujumbura, 1976.
24. **MAKARAKIZA (A.),** Le dialectique des Barundi, Bruxelles, 1989.
25. **MALINOWSK (B.),** Anthropologie politique, Paris, PUF, 1967.
26. **MENDRAS (H.),** Eléments de sociologie, Paris, Armand Colin, 1975.
27. **LAPASSAGE (G.),** L'analyse institutionnelle et l'intervention, Paris, Gautier –villes, 1972.
28. **ROCHER (G.),** Introduction à la sociologie, T1, L'action sociale, Seuil, 1969.
29. **RODEGEM (F.M.),** Structures judiciaires traditionnelles.
30. **SINUNGURUZA (T.),** Les élections au Burundi, Editions Luc Pire, Bruxelles, p. 150
31. **STUART (M.),** L'asservissement des femmes, Paris, Payot, 1975.
32. **RYCHMANS (P.),** Notes sur les institutions, mœurs de l'Urundi in rapport sur l'administration belge du Rwanda –Urundi, 1925.
33. **VANDERLING (J.),** Essai sur les juridictions du droit coutumier dans les territoires de l'Afrique centrale, Bruxelles, 1925.

II. LES THESES ET LES MEMOIRES.

1. **KATIYUNGURUZA (A.),** L'investiture des bashingantahe et le culte de kubandwa au Burundi, Mémoire, Ecole de journalisme, 1983.
2. **KARISABIYE (D.),** Le poids du pouvoir local dans la mise en place des institutions locales au Burundi, Mémoire, UB, 1996.
3. **MANIRAKIZA (A.),** L'institution des bashingantahe : une institution investie de politique, Mémoire, UB, 2005.
4. **NDIKURIYO (A.),** Analyse critique de la redynamisation de l'institution d'ubushingantahe à travers les représentations sociales. Cas de la commune de Mugamba (1991-2007), Mémoire, Bujumbura, Août, 2008.

5. **MWOROHA (E.),** Institution, rites et structures étatiques dans les anciennes monarchies des grands – lacs – est africains, Thèse, paris I, 1976.
6. **NIMUBONA (J.),** Analyse des représentations du pouvoir politique au Burundi, Thèse, UPPA, PUS, 1998.
7. **NKURUNZIZA (M.),** La redynamisation de l'institution des bashingantahe, Mémoire, FPSE, Bujumbura, 1996.
8. **NYAWAKIRA (G.),** La radicalisation de l'ethnie : cas du Burundi, mémoire, FLSH, Département d'Histoire, UB, 2001.
9. **SIRIBA (P.),** La colonisation et la tribalisation au Burundi, Thèse en sciences sociales, paris I, 1977.

III. DOCUMENTS OFFICIELS.

1. B O R U (Bulletin officiel du Rwanda – Urundi)
2. Rapport de la commission nationale chargée d'étudier la question de l'unité nationale, Bujumbura, 1989.
3. La loi communale de 2005.

IV. REVUES, JOURNAUX ET ARCHIVES.

1. ACA N° 1 / 1985, N°2 / 1990, N° 3-4 / 1994, N° 1-2 / 1998,
2. FLASH – INFOR N° 611 du 18 octobre 1972.
3. Renouveau N° 3247 du 13 mars 1990, N°3320 du 17 octobre 1990, N° 3441 du 13 mars 1990.
4. Culture et société N°XX.
5. Archives communales à Matana.
6. Archives de l'inspection cantonale de Matana.
7. Carrefour des idées N° 24 du 1^{e} au 15 avril, N° 17 du 8 décembre 1992.

laquelle les femmes ont joué un rôle considérable pendant la crise plus que les bashingantahe supposés incarner les qualités morales.

III.7 RAISONS DU NON – ECLATEMENT DE LA CRISE.

D'après l'enquête que nous avons faite et après analyse, nous avons constaté que croire que les bashingantahe seraient à l'origine du non – éclatement de la crise à Matana au moment où ailleurs la crise battait son plein serait une illusion.

Parmi les mobiles, nous avons pu retenir quatre :

i) Le manque d'instigateurs

Lorsque la crise éclata, bon nombre d'administrateurs, de gouverneurs, des chefs des zones jusqu'aux chefs des collines ont manifesté la volonté de l'idéologie génocidaire. Ainsi, nous pouvons dire que là il y a eu des tueries, l'apport des autorités administratives a été considérable.

Dans la commune de Matana précisément, la réaction des autorités administratives a été autre comme ces propos le font remarquer :

« Ceux qui ont détruit les ponts ont manqué le soutien moral des autorités administratives, sinon les tueries allaient avoir lieu » [114].

Ainsi, malgré la présence de l'idéologie génocidaire, la commune de Matana a été épargnée des tueries pour la simple raison que la dite idéologie n'a pas pu s'inculquer aux sein de la population.

Au fait, l'environnement social n'a pas laissé place à l'idéologie génocidaire, les gens pouvant véhiculer cette idéologie ont fait défaut. De cette manière, nous pouvons dire que l'idéologie prend naissance là où la société donne accès. Ainsi, nous pouvons faire nôtre les propos de J. BEACHLER quand il dit :

« Les noyaux idéologiques prennent naissance et installent dans les sociétés auxquelles l'histoire et l'ethnographie donne accès »[115].

[114] Anonymat, 73 ans, entretien fait le 15/7/2006 à Gitandu.
[115] **BEACHLER (J.),** *op.cit*, p. 202

LISTE DES PERSONNES ENQUETEES.

1. BITARIHO Pamphile : Zone Matana
2. NDIHOKUBWAYO Jean : Zone Gasibe
3. KARORERO Mathias : Zone Gasibe
4. NDIKUMANA Pierre : Zone Matana
5. NDUWIMANA Léonie : Zone Matana
6. NZIKORURIHO Damas : Zone Gasibe
7. BIRUNZIRA André : Zone Matana
8. MICOMIBI Grégoire : Zone Matana
9. KABAYABAYA Dominique : Zone Matana
10. NDAYITWAYEKO Antoine : Zone Gasibe
11. NDAYIZEYE Mélance : Zone Matana
12. IRANKUNDA Pascaline : Zone Matana
13. BARIHENDA Alexis : Zone Matana
14. NTUKAMAZINA Gaspard : Zone Matana
15. NGABIRANO Aloys : Zone Matana
16. NGENDAKURIYO Béatrice : Zone Gasibe
17. NDAYITWAYEKO Macaire : Zone Matana